

**SAC-040305**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

183<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le vendredi 5 mars 2004

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES**

MEMBRES

Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Nasser Baccouche, directeur	Moncton	Émérentienne Richardson, professeure	Moncton
Robert Baudouin, professeur	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Samira Belyazid, professeure	Edmundston	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Adrien Bérubé, doyen	Edmundston	Sylvain Roussel, étudiant	Shippagan
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Jacques Saindon, professeur	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Jean Saint-Aubin, professeur	Moncton
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Kevin Savoie, étudiant	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Mathieu Vick, étudiant	Moncton
Liette Clément, professeure	Shippagan	Jean-Guy Vienneau, vice-recteur par intérim, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Gilles Cormier, doyen	Moncton		
Jennifer Cormier, étudiante	Edmundston		
Hermel Couturier, directeur	Moncton		
Jacques-Paul Couturier, professeur	Edmundston		
Paul Deguire, professeur	Moncton		
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan		
Yvon Fontaine, recteur	U de M		
Normand Gionet, doyen	Moncton		
Caroline Héту, étudiante	Moncton		
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton		
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Ronald C. LeBlanc, professeur	Moncton		
Gary Long, professeur	Edmundston		
Anne Lowe, doyenne	Moncton		
Patrick Maltais, directeur général par intérim, Éducation permanente	U de M		
France Marquis, professeure	Edmundston		
		<b>INVITÉS ET INVITÉES</b>	
		Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
		Paul-Émile Benoit, directeur Communications	Moncton
		Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan	Shippagan
		Lise Dubois, vice-doyenne	Moncton
		Nassir El-Jabi, vice-recteur administration et ressources humaines	U de M
		Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
		Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
		Simone LeBlanc-Rainville, professeure à la retraite	Moncton
		Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
		Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton

**ABSENCES MOTIVÉES :** Andrew Boghen, Neil Boucher, Michèle L. Caron, Paul Grell, Serge Rousselle et Jean-Paul Vanderlinden

**ABSENCES :** Cynthia Baker et Denise Merkle

1.	OUVERTURE .....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-031031 .....	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC) .....	4
7.1	(7.1) Représentation au Sénat académique .....	4
7.2	(7.2) Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens .....	10
7.3	(11) Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques .....	11
8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040129 .....	12
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	12
9.1	(5.1) Évaluation de programme : philosophie .....	12
9.2	(7.1) Création du Baccalauréat en gestion des zones côtières .....	16
9.3	(7.2) Création du programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire .....	18
9.4	(7.3) Abolition des programmes de Baccalauréat en technologie (majeure technologie en industrie) et du B.T.-B. Éd. (majeure en technologie de l'industrie) .....	22
9.5	(7.4) Restructuration des programmes de cycles supérieurs en études françaises .....	23
9.6	Vision et valeurs de l'Université .....	26
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	26
10.1	Création du cours TRAD4780 .....	26
10.2	Création du cours DROI2012 .....	26
10.3	Création du cours EDUC6014 .....	26
10.4	Création du cours ADPU6420 .....	27
10.5	Création de cours LITT et LING .....	27
10.6	Création de cours TRES pour le programme B. Sc. en techniques de thérapie respiratoire .....	29
10.7	Création du cours RETO2022 .....	30
11.	RAPPORT SUR LA SESSION D'EXAMENS - AUTOMNE 2003 .....	30
12.	RÉCEPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ANALYSE LITTÉRAIRE INTERCULTURELLE .....	32
13.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-031206 .....	32
14.	AFFAIRES NOUVELLES .....	32
15.	CLÔTURE .....	33

DOCUMENTS .....	34
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1)
DOCUMENT B : Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens .....	B(1)
DOCUMENT C : Procès-verbal CCJ-040129 .....	C(1-173)
DOCUMENT D : Rapport du Comité des programmes .....	D(1-14)
DOCUMENT E : Rapport sur la session d'examens - Automne 2003 .....	E(1-4)

- \* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

## 1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à cette 183<sup>e</sup> séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Il nomme les personnes qui se sont excusées et souhaite la bienvenue au nouveau membre Paul Deguire, professeur au Campus de Moncton. Il nomme les scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville. La réunion commence à 8 h 30.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

## 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

**R : 01-SAC-040305**

Charles Bourque, appuyé par Pierre Lafrance, propose :

*« Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-031031

**R : 02-SAC-040305**

Edgar Robichaud, appuyé par Robert Baudouin, propose :

*« Que le procès-verbal SAC-031031 soit adopté. »*

Vote sur R02

Pour 33

Abstention 1

ADOPTÉE

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

### 7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique

**Bérubé** : Je vous rappelle que le Sénat académique a nommé un comité composé de Gilles Bouchard, Normand Gionet et moi-même pour étudier la question de la représentation des facultés au Sénat. On a produit jusqu'à présent trois documents. On vous mentionne qu'il y en a trois et ce sont les deux derniers qui doivent être discutés. Dans un premier temps, on avait d'abord posé un diagnostic et examiné ce que nous avons appelé les six questions pièges à résoudre avant de procéder à une réforme de la représentation au Sénat. Le document du mois de mai vous présentait nos recommandations. À ce moment, on a adopté le principe de la représentation proportionnelle des facultés au Sénat académique. Ça été une première recommandation à adopter qui nous donne aujourd'hui l'obligation de procéder avec des réformes. C'est le principe fondamental qui sous-tend toute la démarche de notre comité et de notre travail à faire maintenant. Au mois de mai, on a adopté le principe de la représentation proportionnelle des facultés et au mois d'octobre, nous déposons un document qui contenait une relecture des faits importants que je vous résume. Le fait numéro un, c'est

## 7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique (suite)

que la représentation équilibrée pose problème. Le fait numéro deux, c'est que le Sénat n'a pas un consensus sur un ensemble de questions fondamentales. Elles sont numérotées de un à six. Le fait numéro trois, c'est qu'il semble y avoir un consensus sur le principe lorsque l'on a adopté la résolution, mais non sur la manière de procéder. Le fait numéro quatre, c'est que notre comité a reconnu que pour avoir une solution, je ne sais pas si l'on doit l'appeler définitive mais réellement intéressante, il faudra modifier la Loi sur l'Université de Moncton et cela demandera du temps. Le fait numéro cinq, on avait dit que la réunion d'octobre du Sénat académique représentait une dernière chance pour l'année 2004-2005. En fait, peut-être que la dernière chance est ce matin parce que les sénatrices ou sénateurs pour l'an prochain ne sont pas encore nommés. Après avoir examiné ces cinq faits, nous avons, au mois d'octobre, proposé deux recommandations. La première, la recommandation 10, suggère d'adopter une méthode intérimaire de nommer un espèce de quota de représentation des facultés au Sénat académique et par la suite nous considérons que le mandat de notre comité était à peu près complété et l'on souhaitait que quelqu'un prenne la suite. On avait donc la recommandation numéro 12, « Que le BDS poursuive la démarche ». Après avoir eu d'autres rencontres du comité récemment, je pense que ce matin ce que l'on veut vous proposer, ce sont deux choses. La première consisterait à trouver une solution pour l'année qui s'en vient. L'année 2004-2005 et pour cette solution, il s'agirait d'adopter la recommandation numéro 10 qui devrait être modifiée pour spécifier clairement qu'il s'agit d'une solution pour l'année 2004-2005. Vous pouvez déjà écrire dans votre cahier « Qu'en attendant une solution plus définitive impliquant une modification à la Loi sur l'Université de Moncton, le Sénat souhaite que, pour l'année 2004-2005, les douze membres du Sénat actuellement élus en tant que membres du personnel enseignant du Campus de Moncton proviennent des unités académiques comme suit : cinq de la Faculté des arts et sciences sociales, trois de la Faculté des sciences, un de la Faculté d'ingénierie, un de la Faculté des sciences de l'éducation, un de la faculté d'administration et un de la Faculté de droit ou des bibliothèques ». C'est une proposition sur laquelle on vous demandera de voter dans quelques instants. En ce qui concerne la suite des événements, vous voyez que l'on vous donne une année de fonctionnement intérimaire et l'on se laisse du temps au cours de l'année qui s'en vient pour rediscuter les autres propositions que nous avons dans notre rapport de mai, c'est-à-dire les recommandations 4 à 9 qui justement décrivent ce que pourrait être, selon notre point de vue, les amendements à apporter à la Loi. En somme, il s'agirait d'adopter présentement la recommandation numéro 10 et dans les prochaines réunions du Sénat, à commencer peut-être au mois d'août et ensuite au mois d'octobre, réexaminer chacune des autres propositions de notre rapport du mois de mai qui sont des recommandations sur la façon de modifier la Charte.

### **R : 03-SAC-040305**

Adrien Bérubé, appuyé par Normand Gionet, propose :

*« Qu'en attendant une solution plus définitive impliquant une modification à la Loi sur l'Université de Moncton, le Sénat souhaite que pour 2004-2005, les douze membres du Sénat actuellement élus en tant que membres du personnel enseignant du Campus de Moncton proviennent des unités académiques comme suit : cinq de la Faculté des arts et des sciences sociales, trois de la Faculté des sciences, un de la Faculté d'ingénierie, un de la Faculté des sciences de l'éducation, un de la Faculté d'administration et un de la Faculté de droit ou d'une des bibliothèques. »*

**H. Couturier** : Dans cette proposition, on laisse de côté complètement la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. On laisse complètement de côté la Faculté de foresterie qui est une Faculté en soi. On ne parle pas de la représentation de ces facultés dans le rapport. On est une Université. À moins que l'on précise et que l'on parle de représentativité au Campus de Moncton, je ne vois pas pourquoi si l'on ouvre la Charte que l'on ne discute pas non plus de la représentativité des campus de Shippagan et d'Edmundston, parce que pour moi, le Sénat représente l'ensemble de l'Université. Je vais être honnête, tout d'un coup, on a ouvert ce dossier parce que l'on a fusionné les écoles à une faculté et que dans la Charte, les directeurs d'école siègent d'office.

### 7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique (suite)

**SG** : Est-ce que les personnes qui viennent d'être nommées pour un mandat de deux ans terminent leur mandat et l'on recommence?

**Bérubé** : Avez-vous remarqué que la recommandation dit que le Sénat souhaite? Le Sénat souhaite et il appartient aux personnes qui feront l'élection de s'organiser pour que les quotas soient respectés.

**Président d'assemblée** : Il faut respecter quand même les mandats de deux ans. Tout simplement que l'on en tient compte lorsque l'on arrive au moment des élections.

**Baudouin** : À la dernière ligne je lis « un de la Faculté de droit ou d'une des bibliothèques ». À ce moment-là comment va-t-on trancher? Qui doit faire toute cette application? Il me semble que ce devrait être inclus dans la proposition. Il ne semble pas y avoir de dispositions sur comment ces décisions seront prises.

**Bérubé** : D'abord, le Sénat nous a demandé de considérer la question des bibliothécaires. Nous constatons qu'il y a 12 sièges de disponibles et il est impossible d'en ajouter un treizième. Notre solution de compromis a été de dire que l'on pourrait considérer la Faculté de droit qui est la plus petite unité et les bibliothécaires. Sur le mécanisme, je pense qu'actuellement c'est l'ABPPUM qui s'occupe des élections. On souhaiterait que ce soit les unités qui procèdent aux élections par l'assemblée facultaire donc cela veut dire que pour ce siège en particulier il faudrait faire quelque chose de spéciale.

**Recteur** : Je pense que si cette proposition est adoptée, j'y verrais plusieurs difficultés, mais ce n'est pas mon intervention à ce moment. Pour répondre à monsieur Baudouin, je présume que si c'était ça l'esprit, il y aurait des listes électorales, il y en aurait une pour ceux qui sont éligibles selon la fonction des cinq dans la Faculté des arts et sciences sociales et les cinq premiers dans la liste qui auraient plus de vote seraient élus. Les bibliothécaires et les gens de la Faculté de droit seraient sur une liste et puis la personne qui aurait plus de vote serait élue. Je présume que ce serait le processus.

**C. Bourque** : Pour revenir à l'intervention de la secrétaire générale, est-ce que vous avez regardé la composition actuelle du Sénat à savoir si l'on peut s'ajuster? Dans une des premières études on semble indiquer que la représentation actuelle était assez proche de celle que l'on propose ici. Ma question est la suivante : est-ce que ceci est atteignable en respectant les mandats des personnes qui viennent tout juste d'être élues?

**Bérubé** : Je ne pense pas que ce soit atteignable. Il faudra que des personnes démissionnent.

**C. Bourque** : Par rapport à la mise à jour des statuts des directeurs et directrices d'école, est-ce qu'il y a du nouveau par rapport à cela? Parce que beaucoup des problématiques entourant la représentation au Sénat académique sont liées au statut des directeurs et directrices d'école. Est-ce qu'ils seraient membres de l'ABPPUM, ou est-ce qu'il seraient considérés des cadres?

**Recteur** : La question des directeurs d'école par rapport au Sénat académique est différente de la question à savoir s'ils appartiennent à l'ABPPUM ou non. La question de la présence des directeurs d'écoles au Sénat académique est régie par la Loi sur l'Université de Moncton. Demain matin, s'ils devaient être membres de l'unité de négociation, à moins qu'il y ait un changement à la Loi, cela ne change rien. Je pense qu'il faut faire la part des choses par rapport à cela parce que leur compétence de sénateurs ne relève pas de l'appartenance ou non à une association syndicale. C'est la loi qui régit la question du « membership » au Sénat.

**Saint-Aubin** : J'ai beaucoup de misère avec la proposition qui est là essentiellement pour régler un problème de représentation au Sénat. On fait en sorte que les professeurs de la Faculté des sciences de la santé et services communautaires n'ait plus le droit d'élire de représentants. On va avoir deux classes de professeurs sur le Campus, des professeurs qui ont le droit d'avoir des représentantes ou représentants et les professeurs qui n'ont pas le droit d'élire de représentantes ou représentants. Ça me semble extrêmement problématique. Vous mentionnez que c'est une mesure transitoire pour un an seulement. Je veux rappeler aux sénatrices et sénateurs que l'impôt sur le revenu était également une

### 7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique (suite)

mesure transitoire pendant la deuxième guerre mondiale et cette mesure existe encore aujourd'hui. J'ai une certaine réticence par rapport à adopter des propositions que l'on présente comme étant des mesures temporaires et transitoires compte tenu de ce que l'on sait sur l'histoire de notre pays. Je pense que ce n'est pas une solution qui est acceptable de créer tout un groupe de professeurs et professeuses qui n'auront jamais le droit d'élire une représentante ou un représentant ou d'être eux mêmes représentantes ou représentants au Sénat académique alors que le problème de la surreprésentation de certaines facultés est due par la présence de directeurs et directrices d'école. C'est pour le principe de créer deux catégories de professeurs que je vais m'objecter et non pas parce que je tiens à mon siège. Si le Sénat va de l'avant, il me fera plaisir de démissionner pour laisser ma place et de me conformer à cela. Je ne suis pas ici pour défendre mon siège, je suis ici pour défendre le principe que deux catégories de professeurs me semblent extrêmement dangereux.

**LeBlanc-Rainville** : Ce qui me préoccupe, c'est que je trouve que l'on revient un peu à la formule que l'on a déjà eu et que moi j'ai combattue. La formule actuelle nous avait paru, à un moment donné, la formule idéale. Chaque sénatrice et sénateur ne représentait pas sa faculté ni son campus. J'ai été élue à cette époque-là. Je crois que l'on veut revenir à la représentation par faculté et il me semble que c'est très difficile. Je ne peux pas voir comment cela résoudra le problème que vous avez à l'heure actuelle. La représentation du directeur ou de la directrice est dans la Charte, alors que crois que la représentation par faculté, c'est l'idée qu'un sénateur ou une sénatrice est là pour défendre sa faculté et non pas pour regarder à l'ensemble.

**Bérubé** : Il faut savoir que l'on a adopté deux résolutions au mois de mai. La première disait que l'on souhaitait la représentation proportionnelle et la deuxième c'était également de dire que les professeurs et professeuses élus ne sont pas là pour représenter leur faculté.

**Recteur** : J'ai des préoccupations aussi avec la proposition, un peu dans le même sens que madame LeBlanc-Rainville. Je crois qu'à l'heure actuelle, la Loi avait tenté d'établir des équilibres au niveau de la représentation au Sénat académique. Les équilibres prévus dans la Loi n'étaient pas basés sur des équilibres par faculté, mais basés sur des équilibres entre des gestionnaires académiques et les membres du corps professoral. Je ne voudrais pas faire le juriste, mais j'ai l'impression que si un jour on allait vers une représentation proportionnelle, par exemple si le professeur Saint-Aubin ne pouvait plus être sur une liste électorale et qu'il contestait ceci, sur le plan juridique et en vertu de la Loi sur l'Université de Moncton, je ne dis pas qu'il aurait raison, mais je pense qu'il aurait un argument. J'ai des préoccupations même avec la partie juridique de ceci. Sous toutes réserves, je ne veux pas dire que c'est illégal ou légal parce que je ne suis pas là pour donner une opinion juridique. L'autre préoccupation majeure, c'est qu'il faudrait se poser la question à la suite des réformes que nous avons eues il y a quatre ans maintenant par rapport au regroupement de facultés et l'établissement d'une école additionnelle. Est-ce que ceci vient changer de façon significative les équilibres prévus par la Loi qui sont des équilibres de gestionnaires académiques versus des membres du corps professoral. Quand on fait le compte de tout ceci, je crois que l'équilibre a changé de un et donc la proposition s'adresse à une préoccupation qui est survenue. Je ne dis pas que ce n'est pas une préoccupation légitime, je dis simplement que c'est une préoccupation qui est au-delà du déséquilibre qui aurait été créé en vertu des regroupements facultaires et des regroupements d'écoles. L'esprit de la Loi, à mon point de vue, est autre que ce débat qu'il y a maintenant autour de la proposition qui est sur la table. Pour moi ça pose des problèmes sérieux de penser que l'on invoque la réforme des facultés comme motif pour amener cette proposition alors que les réformes de facultés, ce n'est pas ce qui a causé certains déséquilibres entre les disciplines regroupées dans la faculté A, B et C. Je crois qu'il y a des difficultés avec cette proposition et si effectivement l'on croit qu'il y a des déséquilibres majeurs qui ont été provoqués, on devrait regarder en fonction du nombre de gestionnaires académiques non syndiqués versus les représentants qui sont membres des associations professorales et les bibliothécaires.

**Bouchard** : Je n'ai pas été très surpris de l'intervention de madame LeBlanc-Rainville parce que, comme elle l'a si bien dit, elle n'était pas là lorsque nous avons discuté de cette question. Je suis un peu surpris de l'intervention du recteur. Je pense que, à moins que le Sénat décide de revenir, nous avons eu la discussion sur la représentation proportionnelle

### 7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique (suite)

versus une représentation en général. Je pense que le Sénat s'est prononcé très clairement en faveur d'une représentation proportionnelle. Il savait en fait ce qu'il faisait.

Lorsque l'on a décidé qu'il y aurait 12 professeures ou professeurs, il y avait eu une question d'équilibre, mais je pense que la réforme des structures que l'on a faite, il y a quatre ans, c'est plus que d'ajouter un directeur d'école. Là il y a eu vraiment un déséquilibre très important dans la représentation des disciplines dans ce Sénat. Si le Sénat a décidé de s'embarquer dans cette démarche, c'est parce qu'il a réalisé en effet qu'il y avait eu un déséquilibre et qu'il fallait trouver des moyens de le corriger. On a pensé qu'une représentation proportionnelle était le moyen pour corriger ce déséquilibre. C'est pour cela que l'on arrive avec cette proposition et c'est pour cela qu'il faut remettre aussi la question des directeurs et directrices d'école parce que cette clause dans la Loi, à l'effet que les directeurs d'école siègent automatiquement au Sénat académique, c'est la porte ouverte pour des dysfonctions importantes. Je pense qu'il faut corriger ceci, je sais qu'il y en a d'autres à la Faculté des arts et des sciences sociales qui se posent la question à savoir pourquoi pas nous aussi devenir des écoles? Je pense qu'il y a plusieurs départements ou regroupements de départements qui pourraient, à juste titre, réclamer ce statut ce qui multiplierait ici le nombre de cadres. En tout cas, je suis vraiment surpris que l'on remette encore en question, au Sénat académique la proportion et j'aimerais bien que ceux qui se font les porte-parole de ceci demandent au Sénat de se prononcer clairement sur la question de la représentation proportionnelle et que l'on revienne donc à la discussion.

**Recteur** : Je comprends qu'il y a un déséquilibre de représentation de personnes qui appartiennent à des facultés à la suite de la réforme, mais je vous ai parlé d'un déséquilibre des disciplines. Je pense que si l'on regardait chacun d'entre nous autour de la table avant la réforme, qui n'aurait pas eu le droit de siéger ici d'office? À mon point de vue, il y a une personne et c'est notre ami Paul-É. Bourque parce que la psychologie était un département, mais il y a un doyen de moins. Je ne pense pas que c'est un déséquilibre des disciplines. C'est vrai qu'il y a un doyen en moins et qu'il appartenait à la Faculté des arts et il y a quelqu'un de psychologie en plus. La réforme n'a pas créé un déséquilibre majeur dans la représentation des disciplines au Sénat académique. Maintenant, si l'on vient ici défendre des intérêts facultaires, alors à ce moment-là, il y a des regroupements de disciplines différentes dans certaines facultés qui sont finalement des structures de gestion. Il y a des masses de personnes qui sont passées d'un endroit à l'autre parce qu'avant les écoles étaient détachées donc une direction d'école était une personne de son école et était autonome. À mon point de vue, ceci n'a pas provoqué un déséquilibre de discipline et il faut se poser la question fondamentale au Sénat académique. Est-ce que ce sont des regroupements de facultés que l'on veut ou est-ce que l'on veut une représentation des disciplines. Je pense que c'est la question fondamentale et c'est pour cela que j'ai des préoccupations avec la proposition.

**McKee-Allain** : Je veux ajouter un commentaire sur le concept des déséquilibres pour nuancer peut-être. Un des enjeux qui a été souligné par le comité et la préoccupation au Sénat académique dès le départ, c'était un déséquilibre des disciplines fondamentales et programmes professionnels au-delà des postes que l'on représente ici. Je pense que la préoccupation, et dans ce sens là je rejoins les commentaires de monsieur Bouchard, ce n'est pas seulement un directeur d'école moins un doyen, c'est une faculté entière des disciplines fondamentales qui n'est plus représentée au Sénat académique depuis la restructuration. Donc, au-delà du calcul de comptabilité, il y a plusieurs disciplines qui ne sont plus représentées ici et ça s'adonne que ce sont des disciplines fondamentales. Je trouve personnellement que la recommandation 10 a ses limites et présente des problèmes. Plusieurs ont été articulés ici, mais je trouve que c'est une démarche louable de la part du comité. C'est un compromis. Il y a des termes qui disent que c'est une formule pour une année. C'est sûr que, pour les professeurs de la Faculté des sciences de la santé et services communautaires, cela ne résout pas tous leurs problèmes, mais comme mesure temporaire d'étape, personnellement j'appuierai la proposition.

**Bérubé** : Je vais relire quelques phrases dans nos rapports en particulier à la page 4. « Il est important de réitérer à ce moment-ci qu'une configuration parfaite ou idéale du Sénat n'existe pas. Toute proposition, à plus forte raison une solution intérimaire, comprend forcément des avantages et des inconvénients. Toute décision sur la représentation constitue nécessairement un compromis faisant des gagnants et des perdants ». Ce matin



7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

le Sénat doit se prononcer et l'on vivra avec la décision. La solution que l'on vous propose aurait tout de même l'avantage de se rapprocher le plus possible du poids idéal de personnes représentées.

Vote sur R03

Pour 16

Contre 11

ADOPTÉE

**Président d'assemblée** : La question suivante qui restait à résoudre, si les choses étant où elles sont actuellement, le comité est toujours mandaté, bien que le comité aurait voulu que ce soit le BDS.

**Bérubé** : C'est ça. Notre comité a été appelé Comité *ad hoc* du Sénat sur la représentation au Sénat académique. On ne voudrait pas être comme l'impôt et devenir quelque chose de permanent. Maintenant on est prêt, après une discussion avec mes collègues, à piloter les autres recommandations.

**Bouchard** : Je ne sais pas si l'on devrait le faire immédiatement, mais cela veut donc dire que notre comité aimerait peut-être que la rubrique soit mise à l'ordre du jour du Sénat du mois d'août pour que l'on revienne avec les recommandations de notre premier rapport. Cela signifie aussi une chose, c'est que si l'on ne trouve pas de solutions définitives en 2004 et 2005, au 1<sup>er</sup> juillet on revient à la formule antérieure. Une fois que l'on sera rendu au 30 juin 2005, on revient à la situation antérieure telle que les 12 professeurs élus par l'ensemble à moins que le Sénat académique en décide autrement.

**Recteur** : J'aurais quelques questions opérationnelles parce que d'une part, je pense que ce que le Sénat vient de dire, c'est de donner une directive à l'ABPPUM quant à la façon d'organiser les élections des professeurs. J'ai vu que le président de l'ABPPUM avait voté pour la résolution, donc je suis rassuré un peu à ce niveau. Je pense que la question additionnelle de la secrétaire générale est importante. Je ne pense pas que la résolution permettra exactement les chiffres cette année à moins qu'il y ait des professeurs qui décident de démissionner bénévolement, c'est-à-dire de leur propre gré. Je ne pense pas que, comme Sénat, nous sommes en mesure de forcer la démission d'un certain nombre de personnes. Je ne suis pas sûr que la résolution aura pour effet de donner un Sénat qui reflète la proposition dès l'année prochaine. La mesure intérimaire ne va peut être pas nous donner beaucoup de résultats dans ce sens, mais je n'ai pas fait l'analyse de ceux et celles qui terminaient leur mandat ce printemps. C'est possible qu'il y aura des ajustements à faire.

**Président d'assemblée** : Je pense que tout le monde l'a compris comme ça également, que c'est un souhait exprimé par le Sénat académique et que l'ABPPUM agira dans la mesure du possible.

**SG** : Est-ce que cela veut dire que ce que l'on vient de voter entre en vigueur dès la réunion du mois d'août? Il faut que les gens sachent à quel moment le tout entre en vigueur.

**Président d'assemblée** : Pour 2004-2005.

**Recteur** : La prochaine élection des professeurs.

**SG** : Donc, en vigueur à la réunion du mois d'août.

**H. Couturier** : Les professeurs de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, comme M. Saint-Aubin l'a dit, ne pourront pas se prononcer en ce qui concerne l'élection des sénateurs et sénatrices?

**Bérubé** : Non, je pense que l'ABPPUM accepte la proposition que l'on vient d'adopter, elle trouvera un mécanisme pour l'appliquer.

**Bouchard** : Je crois que l'ABPPUM aura à se prononcer sur une formule d'élection. Est-ce qu'elle le remettra aux facultés? En fait c'était ce que l'on recommandait ou est-ce qu'elle le fera en maintenant tous les professeurs qui ont le droit de vote?

### 7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique (suite)

**Deguire** : Il y a beaucoup de monde qui parle pour l'ABPPUM. Pour moi ce sera une expérience qui dure un an. C'est-à-dire qu'il y a certaines modifications qui seront faites lors de la prochaine élection. Probablement que l'on ira dans les facultés où il y a un manque. Il y a trois sénateurs qui se retirent en juin, donc trois postes ouverts. J'ai du mal à parler pour l'ABPPUM sans avoir consulté le Bureau de direction, mais c'est une expérience et ce que l'on est en train de discuter par rapport au changement à la représentation au Sénat, je pense qu'il faut aller de l'avant afin que l'on puisse au moins voir ce que ça donne.

**Recteur** : Je pense qu'il y a une question fondamentale et là j'aimerais m'exprimer comme Président du Sénat. Est-ce que les cinq personnes qui seraient élues de la Faculté des arts et sciences sociales seraient seulement élues par le personnel enseignant de la Faculté des arts et sciences sociales? À mon point de vue, cela pose un sérieux problème par rapport à la Loi. C'est l'ensemble du personnel enseignant du Campus qui a droit de voter pour les 12 membres. J'espère que, si c'était le cas, même s'il y a une personne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires qui peut être sur la liste électorale, j'ose croire que ces gens auront un droit de vote sur l'ensemble des gens qui seront mis au ballottage. Je crois qu'il y a des gens qui ont un droit de vote confirmé par la Loi et qui seraient privés de leur droit de vote; là il y aurait un problème de légalité dans cet exercice. C'est vrai que, à l'heure actuelle, la Loi est un peu nébuleuse sur qui gère le vote des 12 membres du Campus de Moncton. D'un mutuel accord, on a convenu que ce serait l'ABPPUM. Maintenant, je n'ai jamais posé la question à savoir si l'ABPPUM permet aux membres du corps professoral qui ne sont pas membres de l'ABPPUM de voter également parce qu'effectivement ce n'est pas seulement les membres syndiqués, c'est le personnel enseignant. Vous vous souvenez qu'il y a eu des questions supplémentaires à un moment donné. Qu'est-ce que l'on entend par personnel enseignant? Est-ce que les bibliothécaires sont membres? Ils sont membres de l'ABPPUM, mais est-ce que la définition du personnel enseignant dans la Loi inclut aussi les bibliothécaires? Je pense que pour le moment, on a convenu que c'était inclus. Je crois qu'il faut quand même être très prudent. On a une nouvelle méthode de le faire. Je crois qu'il faut le faire aussi dans la légalité de la Loi parce que si non, on a un problème de légitimité de nos décisions.

**Bouchard** : À ce moment je suis surpris que l'on ne se soit pas interrogé sur la façon de choisir les professeurs à Shippagan et à Edmundston. Ils ont adopté eux-mêmes une façon de faire, c'est leur chef de secteur à rotation et l'on les a laissés faire.

**Long** : Je voulais préciser l'intervention de monsieur Bouchard. Je voudrais vous rappeler qu'à Edmundston c'est à une réunion annuelle, ce sont des professeurs qui choisissent ceux qui vont siéger au Sénat et souvent ce sont les chefs de secteur, mais ce n'est pas la règle. En d'autres mots, c'est une fois par année et ça pourrait être n'importe qui des professeurs.

### 7.2 (7.2) Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens Voir le Document B, p. 1

**SG** : On se souviendra qu'à la suite du rapport de la registraire au mois de mai, on avait posé la question à savoir si les professeurs pourraient avoir un délai plus long pour la correction des examens. À ce moment-là, on avait eu une discussion et la registraire avait mentionné qu'en raison des délais pour les cérémonies de collation des diplômes, on ne pouvait pas prolonger la période de 48 heures pour remettre les notes. À cette époque, on avait mentionné que si c'était si serré, la seule solution possible était de reporter les cérémonies de collation des diplômes. On m'avait chargé de faire une petite étude. J'ai consulté les associations de professeurs et professeuses et les associations d'étudiants et d'étudiantes et le document que vous avez dans votre trousse et qui s'appelle « Cérémonies de collation des diplômes du printemps » indique que tout le monde souhaite que les professeurs aient plus de temps au printemps pour pouvoir remettre les notes finales. La seule solution, c'est de reporter d'une semaine les cérémonies du printemps. Du côté des étudiants, il y avait une question à savoir si oui ou non ils voulaient reporter d'une semaine la collation des diplômes parce que certains avaient peur qu'une semaine plus tard, les étudiantes et étudiants auraient entrepris un travail et ne pourraient pas venir à la cérémonie. Malgré ceci, les conseils étudiants nous ont dit qu'ils étaient prêts à essayer l'expérience de reporter d'une semaine. Si le Sénat est d'accord avec ceci, quelqu'un pourrait faire la proposition qui est au bas de la page. J'ai vérifié ceci avec la registraire pour voir ce que cela voulait dire concrètement dans un calendrier et cela veut dire une semaine plus tard pour tout le monde.

7.2 **(7.2) Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens**  
(suite)

**R : 04-SAC-040305**

Gilles Bouchard, appuyé par Jean Saint-Aubin, propose :

*« Que le principe suivant soit ajouté aux 'Principes directeurs pour l'élaboration du calendrier universitaire', et mis en vigueur à compter de l'année universitaire 2004-2005 : les cérémonies de collation des diplômes du printemps ont lieu normalement la quatrième et la cinquième fins de semaine suivant la dernière journée d'examens de la session d'hiver. »*

**L. Caron** : En 2004-2005, si l'on décale d'une semaine, la résolution qui est ici, c'est la quatrième semaine après la dernière journée d'examens.

**Président d'assemblée** : La proposition pour laquelle vous allez trancher, est-ce que l'on peut présumer que la signification c'est de reporter d'une semaine? Si jamais il y a une correction à faire, parce que la registraire va vérifier, on la rapportera avant la fin de journée. On peut reconsidérer une proposition avant la fin de la journée.

**SG** : Ce que l'on voulait faire était de rédiger un principe directeur de sorte qu'à chaque fois que l'on vient pour présenter le calendrier universitaire, on suit un principe et non des dates.

**L. Caron** : Je ne veux pas insister sur le fait, mais si vraiment on veut le principe, c'est une semaine par rapport à ce que l'on vit maintenant et peut-être que la quatrième et cinquième fins de semaine n'est plus nécessaire dans ce principe. Quatrième et cinquième fins de semaine c'est deux semaines de plus.

**Registraire**: C'est peut-être dans la façon que l'on compte une semaine. J'ai un calendrier ici et par exemple pour l'hiver 2005 les examens sont censés finir le 28 avril qui est un jeudi. Deux jours plus tard c'est un samedi et je le compte comme la première fin de semaine. Peut-être que vous commencez seulement la semaine suivante alors déjà, on a un écart d'une semaine.

Vote sur R04

Pour 33

Contre 1

ADOPTÉE

7.3 **(11) Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques**

**R : 05-SAC-040305**

Yvon Fontaine, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que le Sénat académique accepte le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques, c'est-à-dire qu'un doctorat honorifique en administration des affaires soit décerné à **Gilles Lepage**. »*

Scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville.

La résolution a recueillie plus des deux tiers des voix, donc elle est adoptée.

**R : 06-SAC-040305**

Gilles Cormier, appuyé par Gary Long, propose :

*« Que les bulletins de vote soient détruits. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040129**

Voir le Document C, p. 1-173

**R : 07-SAC-040305**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Jean-Guy Vienneau, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-040129.* »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)****9.1 (5.1) Évaluation de programme : philosophie**

Invité : Ibrahim Ouattara, directeur du Département de philosophie et sciences religieuses

**VRER** : Je souhaite la bienvenue au professeur Ouattara. Ce que vous avez devant vous, c'est l'évaluation des programmes de philosophie. C'est un processus qui a été mis en marche depuis deux ans maintenant où l'on a passé à travers des processus d'usage pour l'évaluation des programmes. Le Département a eu la chance de réagir aux commentaires et observations qui avaient été faits dans un premier temps par le Comité conjoint de la planification à sa réunion du mois d'octobre. Il souhaitait recevoir, à ce moment des informations supplémentaires, ce qui a été fournies par le Département et par la Faculté. Nous avons une série de propositions et de recommandations qui feront en sorte que la philosophie, comme discipline fondamentale, pourra prendre une place beaucoup plus dominante au sein des programmes et de l'Université. Dans un deuxième temps on examinera attentivement les stratégies qui pourraient être mises de l'avant pour s'assurer du maintien de certains programmes que ce soit la spécialisation ou la majeure. J'aimerais aussi souligner que l'évaluateur externe avait fait un certain nombre de commentaires relatifs aux ressources humaines qui étaient à l'intérieur de ce département. Le Comité conjoint de la planification n'en a pas fait l'objet d'une recommandation spécifique parce que c'était quelque chose qui touchait davantage la structure interne et l'on ne voulait pas statuer sur cette question. J'aimerais réitérer un certain nombre de propos qui ont été fait par le Comité conjoint de la planification ainsi que par les différentes instances et, par la suite, l'on passera aux recommandations. Le Département de philosophie est un département qui, au cours des dernières années, a connu un essor et un dynamisme au niveau du renouvellement du corps professoral. Comme on le souligne, celui-ci fait preuve de beaucoup de générosité dans l'offre de cours, dans l'attribution des charges d'enseignement et je crois que c'est très important de le souligner. Le Département a aussi fait un travail énorme en collaboration avec le décanat de la Faculté sur les analyses qui étaient nécessaires. On croit que ce genre d'analyse, qui nous a été fournie, pourra servir de référence ou de modèle pour l'évaluation d'autres programmes. Il y a une grande partie de nos programmes qui sont actuellement en processus d'évaluation. On veut réitérer l'importance de la philosophie et des autres sciences fondamentales pour l'Université et du souci d'offrir un programme de qualité aux étudiantes et étudiants. Par contre, on sait que dans un programme comme celui-là, quand on arrive à examiner les programmes spécialisés ou les programmes de majeure, souvent on a de faibles taux d'inscriptions, mais par contre qui sont compensés souvent par un nombre très élevé d'inscriptions dans les cours de service et dans les cours qui sont offerts pour les autres départements, les autres programmes d'études de l'Université. Le Comité conjoint de la planification s'était aussi attardé à dire que c'est important de regarder pourquoi on peut souvent avoir des déficiences au niveau des nombres surtout dans les programmes, ce qui a un effet sur le nombre de diplômés. Dans les recommandations qui ont été faites par les différentes instances, on propose un certain nombre de mesures qui viendraient compléter les stratégies pour s'assurer qu'il y ait un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes et par le fait même un taux de diplomation plus élevé.

**R : 08-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de philosophie, c'est-à-dire :*

9.1 **(5.1) Évaluation de programme : philosophie** (suite)**R : 08-SAC-040305** (suite)**LA PHILOSOPHIE DANS LE CONTEXTE DE LA STRUCTURE DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON****RECOMMANDATION 1**

*Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, le doyen des études du Campus d'Edmundston et le doyen des études du Campus de Shippagan, de concert avec les unités académiques concernées de chaque campus, s'entendent pour coordonner la mise sur pied d'une UARD en philosophie à l'Université de Moncton dans les plus brefs délais.*

**LE RÔLE DE LA PHILOSOPHIE À L'UNIVERSITÉ****RECOMMANDATION 2**

*Que l'Université s'assure que la philosophie continue de jouer un rôle important au sein de l'institution et que sa présence soit maintenue dans plusieurs de ses programmes universitaires.*

**RECOMMANDATION 3**

*Que les facultés et campus de l'Université fassent la promotion des cours de philosophie destinés à leurs diverses disciplines d'enseignement auprès de leurs étudiantes et étudiants.*

**RÉFORME DES PROGRAMMES DE 1<sup>ER</sup> CYCLE EN PHILOSOPHIE****RECOMMANDATION 4**

*Que les programmes de majeure et de mineure en philosophie soient maintenus et que la Faculté et le Département, en collaboration avec les campus d'Edmundston et de Shippagan, prennent les moyens nécessaires afin de consolider ces deux programmes.*

**RECOMMANDATION 13**

- *Étant donné que l'évaluateur externe propose que l'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de spécialisation ou de majeure choisisse 15 crédits dans la liste bonifiée des cours thématiques de « spécialisation » suivants :*

*PHIL 3512, PHIL 3522, PHIL 3532, PHIL 3542, PHIL 4652,  
PHIL 4682*

*PHIL xxxx Introduction à la philosophie du langage*

*PHIL xxxx Philosophie continentale contemporaine*

*PHIL xxxx Logique formelle*

*PHIL xxxx Questions de philosophie de l'esprit;*

- *étant donné que l'évaluateur externe propose que les crédits « totalement optionnels » choisis parmi les cours PHIL restent à 21 pour la spécialisation et passent de 15 à 6 pour la majeure;*
- *étant donné qu'il suggère que la répartition du nombre de crédits pour les autres regroupements de cours à option en philosophie demeure inchangée;*
- *étant donné qu'un programme de spécialisation doit comporter entre 60 et 66 crédits de cours dans la discipline de la spécialisation (Règlement 2.2.1);*

9.1 **(5.1) Évaluation de programme : philosophie** (suite)

**R : 08-SAC-040305** (suite)

- étant donné qu'un programme de majeure doit comprendre entre 42 et 48 crédits de cours dans la discipline de la majeure (Règlement 2.3.2);
- étant donné que la recommandation de l'évaluateur externe ferait passer le nombre de crédits de cours dans la discipline de la spécialisation à 72 crédits et dans la discipline de la majeure à 54;

que les instances concernées des trois campus étudient les recommandations de l'évaluateur externe et proposent une répartition des cours à option en philosophie relatifs aux programmes de spécialisation et de majeure qui respecte les paramètres en vigueur à l'Université.

**RECOMMANDATION 15**

Que les instances concernées des trois campus examinent les suggestions de l'évaluateur externe relativement à la place des cours de formation générale et de disciplines connexes et de la formation interdisciplinaire dans les programmes de spécialisation et de majeure et fassent une recommandation à cet effet qui respecte les paramètres en vigueur à l'Université.

**LE CORPS PROFESSORAL**

**RECOMMANDATION 16**

Afin de pallier au manque de ressources professorales dans l'un ou l'autre des campus, que la voie de la médiatisation soit étudiée comme moyen de satisfaire aux besoins inhérents aux programmes et aux étudiantes et étudiants.

**LE PROJET DE PROGRAMME EN ÉTHIQUE AU DEUXIÈME CYCLE**

**RECOMMANDATION 17**

Que l'équipe concernée du Département de philosophie et la Faculté des arts et des sciences sociales examinent attentivement la proposition du projet de programme en éthique au deuxième cycle (certificat et maîtrise) faite par l'évaluateur externe, étudient sa faisabilité et, s'il y a lieu, concrétisent cette idée dans une proposition de programme auprès des instances appropriées de l'Université. Dans la foulée de cette proposition, il serait souhaitable que le Département et la Faculté proposent l'abolition du programme de Maîtrise en philosophie actuel (les admissions à ce programme sont suspendues depuis plusieurs années).

**GÉNÉRALITÉ**

**RECOMMANDATION 18**

Ainsi que le suggère l'évaluateur externe, que les instances concernées à la Faculté des arts et des sciences sociales et aux campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les services de promotion et de recrutement de l'Université, examinent les suggestions de l'évaluateur externe pour mieux faire connaître les programmes de philosophie et augmenter la fréquentation des programmes et des cours de philosophie.

9.1 **(5.1) Évaluation de programme : philosophie** (suite)

**R : 08-SAC-040305** (suite)

**RECOMMANDATION 19**

*Advenant le cas où les campagnes de promotion et de recrutement ne permettent pas d'augmenter de façon significative le nombre d'étudiantes et d'étudiants, que l'Université réévalue la situation du programme de spécialisation après la quatrième année de mise en oeuvre du programme modifié. »*

**Recteur** : je sais que cela a demandé beaucoup plus de travail de la part du directeur du Département, de son équipe et aussi au niveau du décanat, mais je veux dire personnellement que j'ai été très impressionné par les informations supplémentaires et la qualité de l'analyse du document que la Faculté et le Département ont fourni au Comité conjoint de la planification pour sa considération à la réunion du 29 janvier. Je pense que c'est vraiment un très bon travail qui a été fait et comme le vice-recteur l'a dit, c'est un peu le souhait du Comité conjoint de la planification, que les unités académiques, lorsqu'elles feront l'autoévaluation de leur programme, fournissent ce genre de documents pour donner plus de perspectives sous les grands enjeux, la façon qu'on livre les programmes, les ressources, les inscriptions, etc. Il y a une perception, on le sait tous, que dans beaucoup de programmes, il y a un très faible taux d'inscriptions sauf dans les cours de service. Dans les cours de la spécialisation et de la majeure au niveau 3000 et 4000 dans le cas de la philosophie, j'étais certainement très agréablement surpris de voir qu'il y avait un taux d'inscriptions généralement parlant qui était beaucoup plus important que ce que le premier document que l'on avait reçu nous laissait croire.

**J.-P. Couturier** : Je voudrais formuler deux commentaires. Premièrement, à la lecture du document sur l'évaluation des programmes, vous avez pu constater qu'il y a trois autoévaluations en quelque sorte qui nous ont été proposées. Je voudrais souligner que c'est le fait de petites difficultés d'existence qui se sont manifestées au début du processus d'évaluation et qui, à mon point de vue, devrait dans l'avenir être corrigées. Je pense que l'on a tous à tirer profit d'une évaluation de programmes qui se fait de concert par l'ensemble des personnes qui sont actives dans l'enseignement du programme. On se retrouve en bout de ligne avec une meilleure autoévaluation. J'espère que la mise en place des UARD qui devrait se concrétiser sous peu, permettra de régler cette question une fois pour toute. Mon deuxième commentaire touche plus spécifiquement la recommandation 17. Elle est tout à fait dans l'esprit et dans la lettre du fonctionnement à l'Université de Moncton et de la Loi, c'est-à-dire que les études supérieures sont rattachées plus spécifiquement au Campus de Moncton. Dans ce cas-ci, je voudrais quand même formuler une certaine déception par rapport à cette recommandation parce qu'elle ne fait pas de place, dans le processus de réflexion, à une éventuelle maîtrise de philosophie avec une application en éthique à l'intervention des collègues de Shippagan et d'Edmundston. Or, il s'avère dans ce cas-ci notamment que l'on parle d'une masse critique qui est assez faible et que l'ensemble des professeures et professeurs de philosophie de l'Université de Moncton pourrait facilement se rassembler dans une petite salle de séminaire et il y aurait là une belle occasion d'une collaboration plus étroite. D'autant plus, de manière spécifique, j'ai une collègue à Edmundston qui est justement une spécialiste d'éthique dont la compétence est reconnue à l'échelle provinciale. J'espère et je ne sais pas s'il faut aller jusqu'à modifier cette recommandation, mais j'aimerais entendre et me faire réassurer de la part du vice-recteur que ce processus en sera un très inclusif à l'égard de l'ensemble des professeures et professeurs de philosophie de l'Université.

**VRER** : Je vois que la doyenne prend note de votre commentaire et l'on va s'assurer qu'il y ait une consultation au niveau des autres professeures et professeurs dans le domaine surtout. Je crois que, pour l'ensemble des recommandations et celle-là en particulier, il y aura une consultation, parce que l'on parle d'un programme de deuxième cycle au niveau de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

**Bouchard** : À propos de cette recommandation sur l'éthique, c'est en effet un thème extrêmement important. Je pense que l'on pourrait peut-être penser que, s'ils veulent aller de l'avant avec un programme de deuxième cycle, il y aurait peut-être des façons originales de mettre en oeuvre ce programme en collaborant avec d'autres programmes de maîtrise. Je sais que notre programme de maîtrise en administration publique n'a pas de cours en

### 9.1 (5.1) Évaluation de programme : philosophie (suite)

éthique et c'est une question extrêmement importante. C'est sûr que, s'il se développait une maîtrise en philosophie dans le domaine d'éthique, il y aurait une possibilité d'arrimer s'ils y avaient un cours en éthique du secteur publique ou quelque chose qui ressemblerait cela. On pourrait certainement mettre ce cours à l'intérieur de notre programme et augmenter les masses d'étudiantes et étudiants.

**G. LeBlanc** : Je vais rejoindre les idées du sénateur Bouchard. Je pense qu'il y avait aussi un projet pour la maîtrise en administration des affaires et même aller aussi loin que de faire une minispécialisation en éthique. J'accueille favorablement la recommandation 3 et j'aimerais travailler avec votre secteur pour promouvoir vos cours à l'intérieur de la Faculté d'administration.

**C. Bourque** : J'aurais une question par rapport à la recommandation 19 et plus spécifiquement sur l'analyse après une quatrième année. Est-ce que c'est conforme avec la politique d'évaluation, de création et du maintien des programmes?

**Baudouin** : À la recommandation 2 quand on dit que l'Université s'assure que la philosophie continue de jouer un rôle, est-ce que l'on peut préciser ceci. J'assume que c'est peut-être la formation en philosophie, la discipline de la philosophie, mais la philosophie comme telle, je me questionne. Dans la recommandation 4, est-ce que l'on peut préciser ce que l'on veut dire par « afin de consolider ces deux programmes »? Est-ce que l'on veut dire la majeure et la mineure? J'aimerais des clarifications sur ces deux points.

**VRER** : Sur la recommandation 2, je crois que c'est la question de la formation en philosophie. Il y a d'autres cours qui peuvent porter sur la philosophie que ce soit philosophie en éducation ou dans d'autres secteurs mais je crois que c'est surtout que l'on fasse une place prédominante à la formation et que l'on fasse aussi une place prédominante importante à ce secteur d'activités comme cours de la formation générale pour tous les étudiantes et étudiants. Je dirais qu'il y aurait deux volets à cela. Pour la recommandation 4, ce sont justement les programmes de majeure et de mineure qui sont visés. On veut consolider les deux programmes, c'est-à-dire le programme de la majeure et le programme de la mineure.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

### 9.2 (7.1) Création du Baccalauréat en gestion des zones côtières

**VRER** : C'est un projet qui émane d'un groupe de travail qui a été mis sur pied au Campus de Shippagan en 1998. Il y a eu beaucoup de travail qui s'est fait au niveau du Campus, au niveau des différents intervenants et intervenantes. On a également consulté l'industrie, les intervenantes et intervenants du milieu pour mettre en place ce genre de programme. C'est un nouveau programme qui a fait aussi l'objet d'études de marché dont les conclusions ont été positives. Il arrive aussi à un moment où l'on vient de consolider les centres de recherches au Campus de Shippagan. On a créé un institut de recherche sur les zones côtières qui regroupera l'ensemble des interventions qui se font du côté de la protection et de la gestion de nos zones côtières. Les objectifs du programme vont dans ce sens c'est-à-dire de viser à former des professionnels. C'est une approche multidisciplinaire. Les professionnels seraient aptes à gérer le développement de façon durable de nos ressources du côté des zones côtières et des ressources qui les habitent. On vise 20 nouvelles inscriptions au programme annuellement et l'on contemple également, à moyen et à long terme, de parafer des ententes par exemple avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick éventuellement où l'on pourrait mettre en place un programme appliqué. On sait déjà que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick de la péninsule acadienne travaille dans le domaine de l'aquaculture et de la pisciculture, alors ceci pourrait être un complément très intéressant et l'on pourrait faire des partenariats dans ce sens-là. Alors, il y a eu des discussions assez exhaustives au niveau du Comité conjoint de la planification afin de s'assurer que ce programme représente vraiment une bonne synergie à ce qui se fait maintenant dans la péninsule acadienne. On a aussi discuté de la possibilité de faire un genre d'étude de faisabilité pour mettre sur pied des programmes courts dans ce domaine où il pourrait y avoir des thématiques particulières qui seraient mises en place. Concomitant à ce projet, il y a certainement tout le volet du financement et vous remarquerez encore une fois qu'il a eu des efforts. On a également,



## 9.2 (7.1) Création du Baccalauréat en gestion des zones côtières

au Comité conjoint de la planification, proposé de regarder du côté de la médiatisation pour que certains étudiants et certaines étudiantes des autres campus puissent suivre des cours et puissent s'intégrer dans la troisième année du programme au Campus de Shippagan.

**R : 09-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

*« Que le Sénat académique approuve la création des deux nouveaux programmes suivants : le Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières et le Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime coopératif) au Campus de Shippagan en autant que les ressources financières suffisantes pour offrir les programmes soient obtenues. »*

**Deguire** : On parle de 20 étudiantes ou étudiants et cela nécessitera l'équivalent de cinq ressources professorales?

**VRER** : Dans la proposition on parle de l'équivalence de cinq ressources professorales, mais il y aurait possiblement quatre professeurs qui pourraient être à temps plein et un autre pourrait être partagé.

**E. Robichaud** : Est-ce que ces personnes seraient toutes à temps plein? Probablement que oui. Dans le cas où, pendant une période de transition pour certains de ces postes, l'on ne peut pas trouver le profil idéal, on devra penser à des postes temporaires.

**Recteur** : Je voudrais bien préciser que ce n'est pas 20 étudiantes et étudiants dans le programme, c'est 20 nouvelles admissions par année. Lorsque l'on aura atteint une vitesse de croisière avec le taux d'abandons, on prévoit à peu près 60 étudiantes et étudiants dans le programme.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**R : 10-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

*« Que le Sénat académique crée le nouveau sigle GIZC ainsi que les cours 31 suivants : GIZC1010 Intr à l'étude de l'env côtier, GIZC2000 Stage I, GIZC2010 Caract phys des zones côtières, GIZC2020 Écosystèmes côtiers I, GIZC2030 Écosystèmes côtiers II, GIZC3000 Stage II, GIZC3010 Interventions zones côtières, GIZC3020 Collecte et prés. de données, GIZC3030 Pol et Lég en zone côtière I, GIZC3040 Éthique environnementale, GIZC3050 Communautés et peuples côtiers, GIZC3060 Études d'imp et éval du risque, GIZC3100 Socio-économie des pêches, GIZC3200 Pollution et zones côtières, GIZC3300 Anat et phys des anim marins, GIZC3400 Gestion de projet, GIZC3500 Pol et Lég zones côtières II, GIZC3600 Cons. et milieux sensibles, GIZC3700 Valor. du patrimoine culturel, GIZC3800 Intro à l'éducation environ., GIZC3900 Sig appl. aux zones côtières, GIZC4000 Stage III, GIZC4010 Gest intég zones côtières I, GIZC4020 Stage, GIZC4030 Résolution de conflits et anim, GIZC4040 Gest intég zones côtières II, GIZC4100 Gestion des ress. halieutiques, GIZC4200 Aquaculture, GIZC4300 Zones côtières et développ., GIZC4400 Récr et tour en zones côtières, GIZC4500 Projet en gest. zones côtières. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

### 9.3 (7.2) Création du programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire

**VRER** : C'est une proposition pour la création d'un programme appliqué en thérapie respiratoire. C'est le troisième programme de ce type qui est proposé, les deux autres ont fait l'objet d'adoption au Sénat académique dans les années passées. C'est proposé par la Faculté des sciences en collaboration avec deux partenaires, soit le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Campbellton qui est responsable des services du côté de la santé et également en partenariat avec l'Hôpital régionale Dr-Georges-L.-Dumont. C'est un programme où il y a un volet académique, un volet beaucoup plus laboratoire et un volet intervention en milieu hospitalier. C'est à peu près la même formule qui a été utilisée dans les deux autres programmes. Les étudiantes et étudiants qui s'inscrivent à ce programme feront à la fois des tâches pratiques en milieu hospitalier et une formation théorique.

**R : 11-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique approuve la création du programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire. »*

**Recteur** : Le programme nécessite aucune nouvelle ressource à l'Université puisque la composante de la contribution de l'Université au programme comprend des cours qui existent déjà. La partie collégiale et la formation en milieu hospitalier sont prises en charge par le Collège communautaire de Campbellton. Les ressources additionnelles requises pour ce programme sont la responsabilité du collège communautaire qui est financé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. C'est le même modèle que l'on a développé pour les deux autres programmes qui existent déjà.

**Gionet** : Je ne suis pas vraiment en désaccord avec le contenu de ce programme et de sa venue au sein de l'Université de Moncton. Ce que je questionne, c'est la non-participation d'une autre faculté soit celle des sciences de la santé et des services communautaires. Je prends pour acquis que ce type de programme est un programme de santé où il aura comme rôle de voir à la formation des professionnelles et professionnels de la santé. Lorsque j'ai lu ce programme, j'ai remarqué que nous n'avons pas participé activement dans sa formulation ainsi que dans les objectifs tant généraux que spécifiques et ça touche les soins de santé. Lorsque je regarde aussi le contenu de certains cours, au niveau des cours de thérapie respiratoire, il y a encore toute cette saveur de soins de santé. Je pose tout simplement la question à savoir comment le Comité des programmes a pu regarder ce programme? Il aurait fallu poser la question, avez vous consulté la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires? Avez vous consulté du moins l'École de science infirmière? Je réalise aussi que ce programme se trouve dans une problématique de temps, mais cela n'enlève pas l'idée que la Faculté des sciences de santé et des services communautaires aurait dû au moins avoir eu un coup d'oeil sur ceci. À notre Faculté par le biais de l'École de kinésiologie et de récréologie, on a dû consulter plusieurs personnes et une faculté pour la question d'un cours si ce n'est pour corriger l'aspect grammatical. Lorsque l'on parle par exemple de la quatrième année au niveau des cours en sciences humaines et en sciences sociales, est-ce qu'ils ont consulté les différentes écoles et facultés en termes des cours de kinésiologie, de gérontologie, de psychologie et de science infirmière. Lorsque je regarde ceci, je ne peux pas rester bouche bée à savoir qu'un programme où nous regardons la formation des professionnels de la santé jusqu'à ce que quelqu'un me dise le contraire. Il me semble que notre faculté a certainement un rôle à jouer dans la formation de ces personnes. Lorsque je regarde aux pages 102 et 103, le comité des programmes, que ce soit au niveau de la coordination ou le comité de liaison, je me demande qui va représenter l'Université à ces comités. Je peux quand même le mentionner parce que vous êtes au courant que le directeur des programmes spéciaux, qui est responsable de ce programme, et les personnes qui vont siéger au Comité de coordination des programmes et au niveau de liaison, je souhaiterais que ce soit des professionnels de la santé qui pourraient, à un moment donné, jeter un regard sur cette formation. Lorsque je regarde le mandat des comités, c'est peut-être plus ou moins technique, mais rare que nous voyons l'aspect de cette relation patient-intervenant que je trouve très important.

### 9.3 (7.2) Création du programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire (suite)

**VRER** : Je pense que l'on prend note des commentaires. Au niveau du Comité des programmes, on a quand même eu une discussion à savoir que plusieurs des cours et l'approche qui était préconisée n'était pas une approche uniquement d'une faculté car il y aurait des cours à option ou des cours au choix que les étudiantes et étudiants peuvent prendre.

**Bouchard** : C'est le troisième programme de ce genre et il y a des choses qui se sont dites au Comité des programmes qui m'ont fait poser des questions. Ce que l'on nous a expliqué était la chose suivante : c'est que les étudiantes et étudiants entrent dans le programme, ils vont faire un an à l'Université à l'un des trois campus pour faire des cours de base et ensuite ils s'en vont faire des stages de deux ans à l'hôpital Dr-Georges.-L.-Dumont. Ils commencent à travailler et ils vont suivre leur quatrième année semble-t-il, en très grande majorité, à temps partiel en suivant des cours du soir ou des choses autres de cette nature. Quelle est la part de l'Université dans ce programme? Qu'est-ce que nous amenons à ces étudiantes et étudiants? Ils restent juste un an avec nous et en fin de compte ils s'en vont. Est-ce que vraiment l'on peut dire que ces gens ont une formation universitaire? Probablement, mais je m'interroge et je comprends bien l'histoire avec les cégeps parce que les cégeps habituellement, ce sont des programmes de trois ans et de ces trois ans, ils ont probablement quelque chose qui ressemble à une année de formation plus générale avant de se spécialiser dans leur deux autres années. On reproduit ceci un petit peu, mais comme les cégeps et les collèges communautaires ne font pas une formation générale, on demande à l'Université de le faire. Je pense que pour ce programme, je ne veux pas mettre des bâtons dans les roues, le Sénat devrait peut-être réfléchir à ce genre de programme.

**H. Couturier** : Je ne veux pas répéter ce que le doyen a dit, mais j'aurais aimé que l'École soit consultée pour le choix de cours en kinésiologie parce que je suis sûr et certain que l'on aurait pu suggérer de meilleurs cours que ceux qui sont dans la liste. Ceci étant dit, il y a d'autres choses qui font partie des règlements académiques. On a une banque cours et je ne comprends pas ce que l'on dit à la page 97. Si vous regardez, les cours obligatoires, on indique trois crédits et l'on parle de cours à option, 15 crédits dont un maximum de six crédits par discipline. Je ne comprends pas parce qu'il n'y a aucune place où l'on discute des disciplines. De quelles disciplines parle-t-on? Ceci étant dit, on dit neuf crédits de cours au choix. Ceci laisse sous-entendre que les autres cours aux pages 96 et 97 seraient des cours au choix.

**VRER** : Il y a un nombre de 15 crédits, on parle de six crédits par champs disciplinaire et à mon avis ces champs disciplinaires sont l'administration, les sciences, les sciences sociales, etc. Je crois qu'il y a aussi la possibilité que certains cours pourraient être remplacés par d'autres. Je pense que cela pourrait faire l'objet de modifications mineures éventuellement pour s'assurer que ce soit conforme à ce que les facultés et écoles pourraient proposer à la Faculté des sciences pour des changements.

**Recteur** : Je ne suis pas nécessairement le plus grand spécialiste de toute cette terminologie. À mon point de vue, la liste que vous voyez aux pages 96 et 97 contient d'abord les cours obligatoires, ensuite tout le reste de la liste comprend les disciplines des cours à option. Un cours au choix, c'est un cours choisi n'importe où dans le Répertoire de l'Université.

**S. LeBlanc** : Si vous tournez aux pages 126 et 127, c'est la présentation de ce qui doit paraître au Répertoire. C'est très clairement expliqué que dans les cours obligatoires de troisième et quatrième années, vous avez la liste des cours qui sont effectivement les 15 crédits de cours à option où l'on précise le maximum de six crédits par discipline et vous avez l'autre section soit les cours au choix pour un total de neuf crédits. Alors si l'autre section présentait une certaine ambiguïté, celle-ci la clarifie.

**L. Caron** : Je tiens à préciser que je ne suis pas contre les programmes articulés. Par contre, je dois dire que le programme qui est présenté me préoccupe un peu lorsque je vais voir entre autres dans la quatrième année du programme le retour à l'Université et de constater que la quatrième année, le seul cours qui est obligatoire est un cours d'anglais. Lorsque je regarde la liste, j'ai de la misère à voir la dimension universitaire à l'intérieur de la quatrième année. Normalement une quatrième année universitaire devrait faire référence à un genre de synthèse, un genre de réflexion et ici on laisse chaque étudiante ou étudiant

### 9.3 (7.2) Création du programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire (suite)

choisir dans une liste de cours prédéterminée. C'est le premier questionnaire. Le deuxième questionnaire, justement à cause de la quatrième année, cela pourrait autant être une deuxième année qu'une quatrième et aussi dans l'introduction où l'on mentionne entre autres que c'est l'hôpital régional Dr-Georges-L.-Dumont avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campbellton qui vont surtout s'occuper de la formation technique. Je dois dire que je ne comprends pas pourquoi on n'a pas agrandi justement pour inclure l'hôpital d'Edmundston. Si l'on va à la page 89 en haut où l'on mentionne dans les aspects historiques et présents au deuxième paragraphe, que depuis près de 20 ans, les étudiants du CÉGEP de Chicoutimi font des stages en milieu clinique à l'Hôpital régional d'Edmundston. Je dois dire d'ailleurs qu'en visitant le CÉGEP de Chicoutimi cet automne, on m'a mentionné qu'ils aimaient beaucoup la collaboration qui existait déjà avec l'hôpital d'Edmundston; alors je me questionne aussi à savoir pourquoi on a ciblé un hôpital en particulier.

**C. Bourque** : En premier, je voudrais mentionner que ce programme est très semblable à ce qui existe déjà à la Dalhousie University et à UNB. Aussi, par rapport à un certain nombre de questions en ce qui concerne la qualité de la formation dans le milieu hospitalier, comme doyen de la Faculté des sciences n'étant pas connaissant au début, je me posais certaines questions. Je veux que vous sachiez qu'il y a un examen national et l'on n'a pas le droit de pratiquer dans le milieu hospitalier sans avoir réussi l'examen national. En plus, il y a un agrément accordé à ces programmes par les associations canadiennes. Alors dans ma vision des choses, c'est un certain moyen d'assurer la qualité de la formation dans le milieu hospitalier. Il y a une certaine urgence pour commencer ces programmes en septembre 2004. La province a décidé d'arrêter son financement dans les cégeps avec l'espoir d'avoir une formation dans la province et il y a une logique qui démontre qu'avec une formation sur place, il y a une rétention beaucoup plus forte des diplômées et diplômés de ces programmes. C'est à la demande de la province que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Campbellton a décidé de développer ce genre de partenariat avec l'Université de Moncton. Un autre commentaire, c'est que la quatrième année est une année de formation générale et est calquée sur les deux programmes existants qui ont été approuvés par le Sénat académique. Si vous regardez la formation dans les deux autres programmes existants, la quatrième année en est une de formation générale. Le dernier commentaire, c'est par rapport à un hôpital comme Edmundston. On pourrait faire le même commentaire avec l'hôpital de Campbellton. Les intervenants m'ont dit que Edmundston, par exemple, ne pourrait pas accommoder les 6 places d'accueil qui sont prévues dans le programme. L'hôpital Dr-Georges-L.-Dumont est prévue comme étant l'hôpital d'accueil et d'ailleurs il y a toute une infrastructure qui a été établie à cet hôpital, c'est une infrastructure à distance, mais on est ouvert à augmenter la capacité de formation en allant dans un hôpital ou d'autres hôpitaux secondaires. Il y a une ouverture par rapport à élargir dans les hôpitaux secondaires ce qui nous permettraient d'augmenter la capacité de formation. Dans ces programmes articulés, le besoin est énorme au point de vue placement. Toutes les diplômées et tous les diplômés obtiennent des emplois avant même de terminer leur formation.

Pause de 10 h 25 à 10 h 45.

**Gionet** : Je voudrais tout simplement partager avec vous deux dernières inquiétudes. Je suis toujours préoccupé par qui représentera l'Université de Moncton au Comité de coordination et de liaison. J'aimerais que les personnes impliquées considèrent des représentants directement liés avec le domaine de la santé. Comme deuxième préoccupation, tout en étant très ouvert à la participation des autres facultés à la formation des professionnelles et professionnels de la santé, j'aimerais que dorénavant, tout programme qui a une vocation à la formation de professionnelles et professionnels de la santé, que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires soit consultée. Il ne faut pas oublier que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires n'est pas juste là comme parure. On se dit que l'on a une certaine expertise lorsque vient le temps de former les professionnelles et professionnels de la santé et donner peut-être le côté « caring ». Lorsque l'on parle des intervenantes et intervenants dans ce programme, ils doivent développer ou prendre en considération le « caring ». Je voulais tout simplement m'assurer que dorénavant, pour notre Faculté, lorsque vient le temps de regarder toute la question de la formation des professionnelles et professionnels de la santé, que l'on y participe activement.

### 9.3 (7.2) Création du programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire (suite)

**Baudouin** : J'ai un malaise à ce que l'on approuve des programmes de ce type un après l'autre sans avoir nécessairement une vision d'ensemble. J'ai entendu cette semaine ou la semaine dernière que le gouvernement fédéral venait d'octroyer trois millions de dollars au Collège communautaire de Campbellton pour développer d'autres programmes et que la porte-parole des collèges communautaires disaient qu'ils étaient pour approcher l'Université de Moncton. Ma question est à savoir est-ce qu'il y a d'autres programmes de ce genre qui s'en viennent? Aussi je pense qu'il faut refléter un peu les préoccupations de mes collègues à savoir quel genre de lignes directrices que l'on devraient se donner face à ce genre de programmes. Il y a un commentaire qui a été fait plus tôt qui disait finalement, on l'adopte parce qu'on l'a fait de la même façon que les autres précédents, mais est-ce que l'on veut continuer ce mode de fonctionnement?

**VRER** : À cet égard on va organiser dans les prochaines semaines, une rencontre avec les directeurs et directrices des collèges communautaires, le sous-ministre adjoint des collèges communautaires, les doyens et doyennes pour discuter à la fois des programmes articulés ainsi que des collaborations que l'on a entre l'Université de Moncton, ses différentes facultés et les collèges communautaires. L'esprit c'est que l'on a déjà une entente cadre entre l'Université et le réseau des collèges communautaires. Je crois qu'il faut possiblement la renouveler et avoir des principes directeurs, un peu comme vous le souligner, de façon à ce que de part et d'autres on sache à quoi s'en tenir, que l'Université ne soit pas toujours en réaction par rapport aux différentes propositions qui lui sont formulées et que l'on soit en mesure de faire en sorte qu'il y a peut-être certaines propositions que l'on aimerait. J'ajouterais par rapport à cela aussi des ententes que les collèges communautaires ont tendance à faire avec d'autres institutions. Il y a des problèmes de part et d'autres. On nous dit que c'est plus facile de travailler avec certaines institutions d'autres milieux que ce l'est avec l'Université de Moncton. Je crois qu'il faut vraiment regarder ceci dans son ensemble et c'est une priorité que l'on s'est donné dans les prochaines semaines. Au moins, on aura un certain nombre de principes directeurs et je crois que ces principes directeurs devraient possiblement être soumis par après au Sénat académique.

**C. Bourque** : Je voudrais ajouter un commentaire par rapport à la liste. Cette liste de cours que l'on prendrait en quatrième année, s'il y a des inquiétudes par rapport à sa composition, s'il y a des cours qui sont jugés inappropriés dans cette liste, on a encore deux ans à la modifier parce que les étudiants et étudiantes ne prendront ces cours que dans deux ans. Je ne voudrais pas que l'on refuse le programme selon une liste ni même pour une question de consultation. On a cette possibilité de le faire. Pour répondre à la question de monsieur Baudouin, il n'y a pas d'autres projets en chantier et je n'en prévois pas à l'horizon.

**Recteur** : Le concept des programmes articulés d'ordre général, ce n'est pas une invention de l'Université de Moncton, c'est un dossier qui a été développé par la Commission d'enseignement supérieur des provinces maritimes. Il s'applique au moins dans les universités et dans les collèges des trois provinces maritimes et les structures, les grands paramètres de ce que devraient être des programmes articulés ont été définis au niveau de la CESP. Dans le cadre de cet exercice, les universités ont été interpellées pour offrir des programmes articulés, pour essayer de mettre en commun les ressources humaines et financières tant des collèges communautaires que des universités. Deuxièmement, il n'y a pas de doute que dans notre université, le sénateur Baudouin a raison; la semaine dernière on a eu une annonce du collège communautaire, une subvention de 2.5 millions de dollars pour développer davantage les programmes dans le domaine de la santé. L'Université avait eu cette annonce juste avant Noël. On a un peu plus de 8 millions de dollars dans le même projet et ceci c'est la conséquence de ce que l'on a approuvé collectivement c'est-à-dire faire de la santé un axe de développement majeur à l'Université. Évidemment, pour y arriver il faut voir l'un des objectifs principaux c'est-à-dire de développer la capacité dans les institutions acadiennes francophones du Nouveau-Brunswick afin de former les professionnelles et professionnels de la santé dans les différentes disciplines pour qui, depuis maintenant 30 ans, le gouvernement du Nouveau-Brunswick achetait des sièges dans les cégeps et dans les universités du Québec. Donc ce programme, comme d'autres, fait partie d'une stratégie sociétale à l'effet que c'est important de répondre aux besoins de formation des professionnelles et professionnels de la santé. On sait la crise qui existe. Je ne suis pas en désaccord, peut-être que l'on pourrait

9.3 **(7.2) Création du programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire (suite)**

voir à nouveau s'il faut réviser les paramètres exactes des programmes articulés. La première année du programme, c'est un programme de formation générale à l'Université. Je présume qu'il y a des gens qui auront fait la première année sans dire auparavant qu'ils sont inscrits dans ce programme. C'est vraiment en deuxième année qu'ils s'inscrivent dans le programme. Les cours de deuxième et troisième années font partie d'une banque de cours qui appartient aussi à l'Université de Moncton, mais réservée exclusivement aux étudiantes et étudiants de ce programme. On pensait que c'était une formation professionnelle dans la santé qui nécessitait tant un apprentissage technique qu'un apprentissage universitaire. Jusqu'à maintenant cette profession exigeait uniquement un diplôme collégial et le diplôme universitaire sera exigé sous peu. Il ne faut pas oublier aussi que c'est une profession qui a un volet technique très important. C'est le contexte et à mon point de vue, ceci répond tout à fait aux critères ou aux grands objectifs de former ces professionnelles et professionnels de la santé. Comme Université, je présume que l'on a le droit de dire que l'on ne veut pas être là-dedans, mais on a quand même une mission en terme de seule université de langue française à former des professionnelles et professionnels de la santé et dans ce cas et si l'on refuse de le faire, est-ce que notre obligation sociale à l'égard de notre communauté sera rencontrée?

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

9.4 **(7.3) Abolition des programmes de Baccalauréat en technologie (majeure technologie en industrie) et du B.T.-B. Éd. (majeure en technologie de l'industrie)**

**R : 12-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Gilles Cormier, propose :

*« Que le Sénat académique approuve l'abolition des programmes suivants : Baccalauréat en technologie (majeure technologie en industrie) et B.T.-B. Éd. (majeure en technologie de l'industrie. »*

**Vick** : J'ai juste un petit commentaire à faire au sujet du processus découlant de l'abolition d'un programme. Il est venu à mon attention tout récemment qu'un étudiant, lors de son arrivée à Moncton à l'automne pour commencer sa troisième année dans le programme B.T.-B. Éd., a été informé qu'il ne pourrait pas poursuivre sa formation dans ce domaine. C'est assez évident que cela va un peu à l'encontre des règlements universitaires. Sans trop entrer dans les détails, c'est quand même une situation assez complexe, c'est un étudiant qui a complété les deux premières années de sa formation à Edmundston et puis il a encouru des dépenses considérables en vue d'obtenir un diplôme de B.T.-B. Éd. Sans pointer du doigt, il me semble assez évident que soit il y a une faille assez importante dans le processus ou bien dans cette instance il y a eu une erreur assez grave qui a été commise. Cela étant dit, je tiens à souligner la bonne volonté de la part de la direction à vouloir régler ce problème. Cependant, après une réflexion et à la lumière de cette situation, sans vouloir mettre les bâtons dans les roues et en considérant qu'une proposition d'abolition c'est quelque chose qui peut être reportée à une autre réunion assez facilement, je me sens obligé malgré le fait que je me suis prononcé en faveur de la proposition au Comité conjoint de la planification et considérant que je suis en faveur de l'abolition éventuelle du programme, jusqu'à ce que le cas de cet étudiant soit réglé, je devrai me prononcer contre l'abolition de ce programme.

**Recteur** : Je suis prêt à expliquer un peu plus en détail, pour les membres du Sénat académique s'il y a du monde qui se pose la question de quoi il s'agit. D'abord monsieur Vick m'avait dit qu'il ferait cette intervention. Je l'ai remercié à l'avance de m'avoir donné un préavis. Je connaissais l'état de ce dossier et j'en avais été saisi. J'ai reçu une lettre de l'étudiant le 23 ou le 24 février. C'est un étudiant qui a fait quelques années d'études à Edmundston et qui est transféré ici. Pour le moment, je n'ai pas nécessairement l'ensemble du tableau. L'état de la situation n'est pas complètement clair encore. Essentiellement cet étudiant aurait manifesté le désir de faire ce B.T.-B. Éd. Donc il s'est inscrit en première année à Edmundston, mais pour différentes raisons il a pris par la suite une inscription non pas au B.T.-B. Éd., mais il s'est inscrit à un programme en Baccalauréat en éducation avec concentration en physique. Il y a eu quand même une décision, il y a déjà quelques années de cela, que l'on allait suspendre les admissions dans ce programme. Je pense que les gestionnaires de l'académique doivent être au courant des décisions, des procès-verbaux

9.4 **(7.3) Abolition des programmes de Baccalauréat en technologie (majeure technologie en industrie) et du B.T.-B. Éd. (majeure en technologie de l'industrie)** (suite)

du Comité de programmes et du Sénat académique. C'est notre responsabilité d'être au courant de ces décisions. En fait, l'étudiant n'est pas inscrit dans le programme, il est inscrit ailleurs. Il semblerait que son intention, c'est de suivre le profil de ce programme même s'il est inscrit dans un autre programme. Lui, personnellement, ce qu'il nous invoque c'est qu'il n'est pas au courant qu'il y a une suspension dans le programme. Alors quand il arrive ici où il a fait deux ans dans un programme, mais les cours qu'il a fait ne constituent pas les deux ans de ce programme mais des cours qu'éventuellement pourraient être crédités dans les deux ans d'un programme. C'est compliqué et je pense que nous avons l'obligation d'essayer de voir dans quelle mesure nous sommes capables de régler la question. Je vous rappellerai qu'à l'heure actuelle les ressources affectées à ce programme sont à peu près maintenant dissoutes et sur le plan institutionnel, on a pris des décisions qui ont été communiquées. S'il y a eu des difficultés en cours de route, on va s'asseoir avec les gens qui ont été impliqués dans ce dossier et l'on va essayer de comprendre un peu plus ce qui se passe. Il n'est pas inscrit dans ce programme à l'heure actuelle et il n'a jamais été inscrit dans ce programme. Nous travaillons présentement avec la Faculté des arts et sciences sociales en particulier pour s'assurer qu'il y a un programme dans lequel il peut au moins se faire créditer, si pas l'ensemble des cours qu'il a déjà suivis mais au moins une bonne partie de ces cours. À l'heure actuelle, c'est là où nous en sommes. J'apprécie le fait qu'il y a une préoccupation de la part du sénateur Vick. Si l'on décide de ne pas l'abolir aujourd'hui, je peux vous assurer que l'on n'est pas sur la veille de le réintroduire en terme de ressources et d'inscriptions. Soyons clair là-dessus. Ce que je peux vous assurer, c'est que jamais cet étudiant n'était inscrit formellement dans ce programme ou que l'Université lui a donné une inscription dans ce programme.

**Vick** : Je voulais juste faire une petite clarification et en fin de compte je pense que le recteur l'a touchée à la fin. Cet étudiant a toujours eu l'intention de s'inscrire dans le programme B.T.-B. Éd. Au Campus d'Edmundston, parce qu'il voulait entreprendre sa troisième et quatrième années à Moncton, ils lui ont suggéré de s'inscrire avec une concentration en physique afin qu'il puisse avoir son dossier à Edmundston pour pouvoir faire ses deux premières années là-bas. C'est quand même une personne assez âgée qui était établie à Edmundston avec sa famille, donc il voulait faire le plus de cours possibles dans sa région.

**Deguire** : À partir de quand les inscriptions ont été suspendues en septembre passé ou septembre d'avant 2001? Donc, techniquement il n'y a aucune autre inscription depuis ce temps-là? Il y avait combien d'étudiants les dernières années?

**G. Cormier** : Un ou deux et c'est peut-être nécessaire d'ajouter que ni la Faculté des sciences de l'éducation, ni la Faculté d'ingénierie n'a l'intention de se retirer de la formation des enseignantes et enseignants de technologie. C'est juste que le régime jusqu'à présent ne répondait vraiment pas adéquatement aux besoins. Ceci étant dit, la décision est d'abolir ce qui existe actuellement puis de travailler conjointement avec le ministère de l'Éducation pour développer un nouveau programme que l'on va mettre sur pied.

Vote sur R12

Pour 31

Contre 4

ADOPTÉE

9.5 **(7.4) Restructuration des programmes de cycles supérieurs en études françaises**

Invité : Monsieur Raoul Boudreau, directeur du Département d'études françaises.

**VRER** : En guise d'introduction, vous savez qu'à l'automne 1999 le Sénat académique avait accepté les recommandations du Comité conjoint de la planification quant aux suites que l'on devait donner à l'évaluation des programmes de cycles supérieurs en études françaises. À cette époque, on avait fait l'évaluation ainsi que la reconfiguration des programmes de premier cycle et l'on souhaitait que le même processus soit suivi au niveau du deuxième et troisième cycles. Par la suite, le Département avec les professeurs et professeurs et la présence cet après-midi du directeur du Département, monsieur Boudreau en témoigne, ont fait le travail et ils ont acheminé au niveau du Conseil de la Faculté, l'ensemble des recommandations qui constituent, de façon très générale, l'essence du document qui vous est soumis. C'est un changement d'orientation de la formation pour s'assurer que l'on reflète bien ce qui se fait au deuxième et troisième cycles

9.5 **(7.4) Restructuration des programmes de cycles supérieurs en études françaises**  
(suite)

en études française actuellement, que l'on ait deux genres de voies par rapport au programme, soit un en sciences du langage et le second en études littéraires. C'est ainsi que l'on créerait quatre programmes. L'autre recommandation demande au Sénat académique l'abolition des deux programmes existants. Il est important de réitérer que ces changements n'apportent aucun coût supplémentaire et aucune ressource telle qu'il nous a été présenté par le Département et la Faculté.

**R : 13-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique approuve la création des quatre programmes suivants : Maîtrise ès arts (sciences du langage); Maîtrise ès arts (études littéraires); Doctorat en études littéraires et Doctorat en sciences du langage, conditionnelle à l'abolition des programmes actuels. »*

**Bouchard** : J'aurais deux objections : une objection de forme et une objection de fonds. Je vais commencer avec l'objection de forme. Est-ce que l'on peut créer un programme de doctorat ou de maîtrise en le divisant en deux alors que l'on avait un seul programme, sans passer par la procédure formelle de création d'un nouveau programme avec les analyses de marché etc? Si oui, cela voudrait donc dire que pour la Maîtrise en administration publique, je pourrais arriver ici et dire que je la supprime et que je crée une maîtrise en analyse des politique et une maîtrise en gestion. Ce processus de création de programmes, je pense que ce n'en est pas un bon. Si nous acceptons cela au Sénat académique, nous risquons d'avoir de sérieuses surprises. Ça c'est mon objection sur la forme. J'aimerais que si l'on veut créer un deuxième doctorat en études française et que l'on veut modifier celui que l'on a actuellement, que l'on vienne avec deux propositions. Que l'on supprime le Doctorat en études françaises et qu'on le remplace par un autre avec un autre titre et que l'on nous amène la création d'un deuxième doctorat et de même pour la Maîtrise. L'objection de fond maintenant. La résolution du Sénat qui faisait du premier cycle un axe prioritaire, pour moi c'est prioritaire. Je sais que, dans cela, l'on a bien voulu dire qu'il y a de la place pour le deuxième et troisième cycles. Mais je pense qu'en multipliant les programmes de deuxième et troisième cycles, nous allons nuire aux programmes de premier cycle. Il est vrai que le fait de créer un deuxième doctorat en études françaises, une deuxième maîtrise en études françaises, le Département d'études françaises nous dit qu'il n'y a aucun problème, ça ne demandera aucune ressource nouvelle. Par contre, il crée toute une série de cours en linguistique. Je ne sais pas qui va les donner et je crois qu'ils admettent qu'il y aura peut-être deux cours de plus par année qu'ils devront donner. Cela veut dire deux cours de moins au premier cycle. En tout cas, je suis inquiet de ce processus d'érosion. Je pense que nous devrions examiner plus sérieusement ce qui se passe par rapport à cela. N'oublions pas non plus qu'un deuxième programme de doctorat ne signifiera pas seulement de nouveaux cours, mais cela signifiera peut-être des étudiants nouveaux qui vont demander aussi des professeurs pour les diriger, des gens pour faire partie des jurys, etc. On a là tout un engrenage et ensuite la recherche que cela va susciter. On avait créé un doctorat en études françaises et si ma mémoire est bonne, quand on l'a créé c'était pour contrer l'action de la *Dalhousie University* principalement qui était en train de créer un doctorat en études françaises. C'était surtout le caractère français qui était prioritaire dans la création du doctorat en études françaises. Or, on change cela. C'est sûr qu'il y a des gens dans ce Département qui travaillent sur l'Acadie, dans le domaine de la linguistique et des études littéraires, mais ils changent leur titre. Ça s'appelle une maîtrise et un doctorat en études littéraires et en sciences du langage et ça élargie ces domaines pour inclure autres choses que des choses en français. Je sais que dans les discussions auxquelles j'ai assisté, on a parlé par exemple de collaboration avec le Département d'anglais. Ce qui voudrait donc dire des thèses de maîtrise qui porteraient sur des auteurs anglophones, des doctorats qui pourraient porter sur des choses anglophones aussi. On a dit par exemple qu'il y avait actuellement une thèse de doctorat qui faisait une comparaison entre l'arménien et la langue française. Je respecte bien cela, mais on est loin de l'autre axe prioritaire sur les minorités. Je crois qu'en changeant, on l'éloigne en fait pas d'une façon absolue toute suite, mais on commence à l'éloigner de l'axe prioritaire sur les minorités.



9.5 **(7.4) Restructuration des programmes de cycles supérieurs en études françaises**  
(suite)

**R. Boudreau** : Je suis très content d'être ici pour donner certaines informations sur cette proposition. Disons qu'il y a vraiment un malentendu et sans doute que c'est peut-être que le message n'est pas très clair. Cette proposition vise un changement de nom et ça ne changera absolument rien à ce qui se fait au département depuis 12 ans. Quand on a proposé le doctorat il y a 12 ans, il y avait les études littéraires et la linguistique. On a toujours fait, au Département, de la linguistique et de la littérature et l'on a rien de moins ni rien de plus parce que l'on change le nom du programme. Le nom du programme est strictement changé pour donner une visibilité à des disciplines qui existent. C'est un travail que l'on fait déjà depuis 12 ans mais qui ne paraît pas à l'extérieur parce que nulle part ailleurs, dans les universités francophones du Canada, un doctorat en linguistique ne s'appelle doctorat en études françaises. Ça n'existe pas sauf à Moncton. C'est une particularité à Moncton parce que l'on est une petite université d'avoir la littérature et la linguistique ensemble. On est content de cela. On trouve que c'est un avantage, mais c'est important que les deux disciplines aient leur visibilité. En les nommant « études françaises », la linguistique est dans l'ombre. C'est pour cela qu'en ayant « études littéraires » d'un côté et « sciences du langage » de l'autre, on fait exactement la même chose, donc il n'y a pas de nouveaux professeurs. Il y a peut-être plus d'étudiantes et d'étudiants parce que l'on fera du meilleur recrutement avec un nom qui est plus adéquat, mais on n'ajoute rien ici. On dit simplement mieux ce que l'on fait déjà. Ici quand on parle d'études françaises, personne ne pense à la linguistique. Et quand une étudiant ou un étudiant a une thèse de doctorat en études françaises, il va se présenter pour avoir un poste en linguistique, on pose des questions. Il sera beaucoup mieux armé s'il a un diplôme en sciences du langage. Il n'y a absolument pas de nouveaux professeurs, pas de nouveau cours. L'idée que ce serait pour faire de la place aux études anglophones ou arméniennes, cela c'est de la pure fiction. Ça n'existe pas au Département. Il n'y a pas de thèse sur l'arménien et la langue française. Je suis président du Comité des études supérieures depuis assez longtemps et si cela se faisait je le saurais. Ça n'existe pas. Il n'est pas question de faire de la littérature anglaise. On peut faire de la littérature comparée, on ne peut pas faire que de la littérature acadienne, on aurait vite fait le tour. On fait de la littérature acadienne comparée à d'autres cultures. C'est pour cela que l'on a une Chaire d'analyse interculturelle. Mais, il n'est pas question de faire des études en anglais au Département d'études françaises. Absolument pas. Cependant, l'appellation « études française », même pour la littérature, il y a quelque chose d'inadéquat parce que « études françaises » se réfère de plus en plus à ce qui vient de la France, à la littérature française de France. On en fait mais on fait aussi de la littérature acadienne, québécoise et même d'autres littératures francophones et l'on fait de la théorie littéraire. L'appellation qui correspond à tout cela c'est « études littéraires » exactement comme à l'Université Laval. On s'aligne sur les autres universités pour les appellations. C'est ça l'idée, c'est de changer les noms pour que ça corresponde à ce que l'on fait. On n'ajoute rien à ce que l'on fait. Il n'y a pas de nouveau doctorat. Ce que l'on faisait, c'était caché. Là on va le faire de manière ouverte.

**Deguire** : J'ai une petite question pour m'instruire. Est-ce que c'est un terme répandu ou connu « sciences du langage » ? Pourquoi on appelle pas cela un doctorat en linguistique ?

**R. Boudreau** : C'est très intéressant. La raison pourquoi on a appelé cela « sciences du langage » c'est que c'est justement une tendance dans l'étude de la linguistique. La linguistique est identifiée à la linguistique descriptive fondamentale. Essentiellement, il n'y a pas ce positiviste de la langue parce que les sciences du langage prennent en compte une approche nouvelle, une approche sociolinguistique inductive et qui fait place à une pluralité de vues sur la langue. C'est précisément ce que l'on fait beaucoup à Moncton parce que l'étude de la langue acadienne demande cette perspective contextuelle et sociologique. C'est pour cela que « sciences du langage » correspond beaucoup plus à ce que l'on fait. On fait de la linguistique descriptive un peu, on fait de la linguistique appliquée, mais on fait surtout de la sociolinguistique. « Sciences du langage », c'est une approche de la discipline. « Sciences du langage » tient compte justement de cette pluralité de vues et d'une approche qui n'est pas strictement positiviste de la linguistique ou de la langue.

9.5 **(7.4) Restructuration des programmes de cycles supérieurs en études françaises**  
(suite)

**R : 14-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique approuve l'abolition des deux programmes suivants : Maîtrise ès arts (français) et Doctorat en études françaises. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

9.6 **Vision et valeurs de l'Université**

**Baudouin** : Au point 6 du procès-verbal, il est question d'un document de travail qui doit être distribué pour considération ou pour une discussion dans la communauté universitaire et l'on mentionne que la rétroaction soit reçue à temps pour la réunion du Comité conjoint de la planification du 22 mars. À ma connaissance, le document n'a pas été distribué à la communauté universitaire et je suis un peu préoccupé de voir la date du 22 mars. En d'autres mots, qu'est-ce qui va se passer avec cela?

**SG** : Je ne me souviens pas de la date exacte où l'on a fait circuler le document. Effectivement nous avons envoyé un document à l'intention de la communauté universitaire. Nous avons une liste assez exhaustive d'individus ou de groupe à qui nous l'avons envoyé en l'occurrence les membres du Sénat et l'on avait demandé la rétroaction pour le 10 mars. Jusqu'à présent nous avons reçu des commentaires, on attend donc jusqu'au 10 mars pour compiler et présenter la rétroaction aux membres du Comité conjoint de la planification à sa réunion du 22 mars prochain. Le document a été envoyé, tout été fait par courriel.

**10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document D, p. 1-14

10.1 **Création du cours TRAD4780**

**R : 15-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique approuve la création du cours à option TRAD4780 Projet dirigé. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

10.2 **Création du cours DROI2012**

**R : 16-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Caroline Héту, propose :

*« Que le Sénat académique approuve la création du cours DROI2012 Jurilinguistique. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

10.3 **Création du cours EDUC6014**

**R : 17-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Anne Lowe, propose :

*« Que le Sénat académique approuve la création du cours EDUC6014 Théories modernes de la mesure. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

10.4 **Création du cours ADPU6420****R : 18-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le Sénat académique approuve la création du cours ADPU6420 Gouvernance et minorités.* »

**Bouchard** : Je voudrais vous faire remarquer une chose. Nous sommes à l'aboutissement de la création d'un cours en administration publique. Je ne sais pas si les membres du Sénat académique ont une idée du nombre de personnes qui se sont prononcées sur la création de ce cours. Il y a 115 personnes dans l'Université de Moncton qui ont donné leur approbation à ce cours. Il y a six instances qui l'ont regardé. J'ai calculé à peu près une heure à la professeure qui a préparé la description du cours et je pense que je suis injuste envers elle parce que je pense qu'elle a pris plus d'une heure. On aurait au moins passé 16 heures à le regarder. Je crois que, quand on a parlé de restructuration, il me semble que l'on devrait commencer à regarder nos processus et à les simplifier et à arrêter de passer des heures et des heures à regarder les mêmes choses que d'autres ont regardées. Je pense que le Sénat académique et surtout l'administration devrait commencer à regarder très sérieusement tous les processus du secteur académique.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

10.5 **Création de cours LITT et LING**

Invité : Raoul Boudreau, directeur du Département d'études françaises

**R : 19-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le Sénat académique approuve la création des cours suivants : LITT6010 Lectures dirigées, LITT6901 Thèse, LITT6902 Mémoire, LITT7010 Lectures dirigées, LITT7110 Littérature française I, LITT7120 Littérature française II, LITT7130 Littérature française III, LITT7210 Littérature québécoise I, LITT7220 Littérature québécoise II, LITT7230 Littérature québécoise III, LITT7310 Littérature acadienne I, LITT7320 Littérature acadienne II, LITT7330 Institution littéraire, LITT7340 Ethno-littérature acadienne, LITT7350 Littératures francophones, LITT7410 Critique littéraire, LITT7420 Théorie littéraire, LITT7430 Édition critique, LITT8901 Examen prédoctoral, LITT8902 Thèse de doctorat, LING6010 Lectures dirigées, LING6901 Thèse, LING 6902 Mémoire, LING7010 Lectures dirigées, LING7810 Questions de linguistique, LING7820 Analyse conversationnelle, LING7830 Dialectologie, LING7840 Langues en contact, LING7850 Bilinguisme, LING7870 Insécurité linguistique, LING7880 Linguistique générale, LING7920 Les Acadiens et leur langue, LING7930 Interfaces linguistiques, LING7940 Langues et minorités, LING7950 Français en Amérique du Nord, LING7960 Aménagement linguistique, LING7970 Linguistique et didactique, LING7980 Thèmes en linguistique, LING8901 Examen prédoctoral, LING8902 Thèse de doctorat, LING/LITT7510 Séminaire projet spécial, LING/LITT7860 Analyse textuelle informatisée.* »

**Recteur** : J'ai pu constater qu'il y a une résolution qui abolit 24 cours de FRAN de 6000 et 7000. Puisque monsieur Bouchard a fait référence au fait qu'il y aurait peut-être plus de cours qui auraient été créés, est-ce que c'est le cas et combien de plus? À ce moment-là quel est l'impact sur les ressources?

**R. Boudreau** : Le fait est qu'il y a sept cours qui ont été ajoutés à la banque de cours en linguistique pour arriver à un équilibre avec les cours de littérature. Il y avait sept cours de moins en linguistique qu'en littérature. Donc il y a sept cours en linguistique. Il y a un cours commun à la linguistique et à la littérature qui a été créé. Il y a huit nouveaux cours qui sont dans la banque de cours. Présentement, on enseigne sept ou huit séminaires par année

10.5 Création de cours LITT et LING (suite)

et que ceci soit accepté ou pas, ça ne change absolument rien et l'on va continuer à enseigner sept ou huit séminaires par année. On n'augmente pas le nombre de séminaires donnés par année, mais on augmente la banque de cours. Tout ceci est évidemment le reflet de l'évolution des études en linguistique au Département. Quand on a accepté le doctorat en 1991, la linguistique était effectivement dans l'ombre. Elle était moins importante que la littérature. Les études en linguistique et la recherche en linguistique se sont beaucoup développées. C'est ce qui fait que l'on sent le besoin d'ajouter ces cours pour créer un équilibre entre les deux disciplines. Ce ne sont pas des cours qui sont ajoutés aux cours qui sont offerts à chaque année, il y en a sept qui sont ajoutés plus un cours commun.

**Recteur** : Dans le cas du baccalauréat avec majeure ou spécialisation, je pense que c'est 48 crédits et 60 ou 66. Quand on avait accepté de créer les deux programmes, on avait aussi reconnu le concept de la discipline connexe. En d'autres mots, si je suis inscrit au Baccalauréat avec spécialisation en littérature, je n'ai pas forcément 60 ou 66 crédits de cours de littérature à faire puisqu'il y a un nombre important de cours de la spécialisation qui peuvent être aussi en linguistique. C'était la façon que l'on pouvait se permettre d'avoir le double diplôme et non pas un seul diplôme avec deux cheminements distincts. Alors, quand on vient au niveau des séminaires de maîtrise, je ne sais pas si cela s'appliquait au doctorat parce que l'on est rendu plus loin, est-ce qu'il y a effectivement des séminaires conjoints entre les gens qui font une thèse en littérature et en sciences de langage.

**R. Boudreau** : Il y a ce séminaire que l'on a créé sur l'analyse logiciel des textes, l'analyse des données textuelles qui est commun aux deux disciplines. Règle générale, on permet à un étudiant de littérature de faire un séminaire en linguistique dans sa scolarité de quatre séminaires au total et l'on permet à un étudiant en linguistique de faire un séminaire en littérature. Ça dépend du sujet, mais règle générale c'est ça un séminaire.

**Recteur** : Il y a des dates d'échéance d'abolition, de création, de banque de cours, de programmes. Je pense que l'on doit avoir plusieurs étudiantes et étudiants en instance de thèse à l'heure actuelle inscrits soit dans le doctorat en littérature française ou bien à la maîtrise. Je n'ai pas vu de date ici. Est-ce que l'on a prévu ceci? Parce que ces gens vont cheminer jusqu'à la fin.

**R. Boudreau** : Je pense que c'est quand cela sera adopté par la CESPM que l'on pourra commencer à admettre les étudiantes et étudiants dans ces programmes. Ceux qui sont déjà admis vont terminer dans le programme où ils ont été admis.

**Recteur** : Je présume que l'on a une date pour l'abolition des cours FRAN. On ne peut pas les abolir avant que tous les étudiants et étudiantes qui sont en train de cheminer aient terminé.

**S. LeBlanc** : Il y a quatre cours qui ne sont pas abolis pour le moment, soit ceux dans lesquels des étudiants seront inscrits sans doute jusqu'à la fin du programme. Une note à cet effet est mise au procès-verbal à la page 142.

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**Jolicoeur** : Tout à l'heure on acceptait la création de nouveaux programmes. Est-ce que les programmes sont maintenant créés à partir du moment où on les accepte? Est-ce que l'on peut créer comme ça des programmes sans passer par la CESPM?

**Recteur** : Quand on crée des programmes à l'Université de Moncton, il y a plusieurs étapes. Essentiellement, la prochaine étape, c'est le Conseil des gouverneurs. La recommandation du Comité conjoint de la planification pour la création de nouveaux programmes doit être approuvée tant par la Sénat académique que le Conseil des gouverneurs. Si le Conseil des gouverneurs approuve ces programmes, ils doivent être acheminés à la CESPM. Je vous rappellerai que dans le cas des programmes de doctorat en particulier, à la CESPM il y a une pratique. Il y a souvent une évaluation externe. Je ne dis pas que ce sera le cas, ce n'est pas nous qui déterminons cela. Il peut y avoir une évaluation externe qui donnera un avis sur la question et le rapport sera déposé devant la Commission avant que celle-ci ne se prononce. C'est normalement la règle générale quand on crée des programmes de doctorat. À moins que ce soit suffisamment clair de la façon

### 10.5 Création de cours LITT et LING (suite)

que l'on envoie à la Commission d'enseignement supérieur la proposition que c'est plus une question de revoir la façon dont on organise le doctorat existant. Peut-être qu'à ce moment là, la Commission dira oui. Je ne suis pas certain que l'on pourra admettre des étudiants en septembre à partir de ces nouveaux libellés de doctorat et de maîtrise. Ce sont les étapes qui doivent être suivies avant qu'officiallement l'on puisse inscrire les étudiantes et étudiants dans ces programmes.

### 10.6 Création de cours TRES pour le programme B. Sc. en techniques de thérapie respiratoire

**R : 20-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique approuve la création du sigle TRES ainsi que la banque de cours suivants : TRES2003 Anat. physiol. cardio-respi., TRES2011 Éthique professionnelle, TRES2024 Soins respiratoires I, TRES2033 Pharmacologie, TRES2042 Évaluation physique du client, TRES2053 Épreuves diagnostiques I, TRES2061 Stage en thérapie resp. I, TRES2073 Gaz sanguins, TRES2083 Physiopathologie I, TRES2093 Épreuves diagnostiques II, TRES2104 Ventilation mécanique I, TRES2114 Soins respiratoires II, TRES2121 Stage – épreuves diagnostiques, TRES2131 Stage en thérapie resp. II, TRES2141 Stage en soins critiques I, TRES2151 Stage en soins à domicile, TRES3003 Physiopathologie II, TRES3014 Soins respiratoires III, TRES3024 Ventilation mécanique II, TRES3041 Stage en thérapie resp. III, TRES3054 Soins néonataux & pédiatriques, TRES3063 Soins avancés en RCR, TRES3073 Anesthésie, TRES3081 Stage en soins critiques II, TRES3091 Stage en néonatal et pédiatrie, TRES3101 Stage en anesthésie et TRES3111 Stage en soins critiques III. »*

**LeBlanc-Rainville** : TRES2042 on parle du patient, du client. Est-ce que cela respecte la politique de féminisation des textes?

**SG** : Il me semble que lorsque l'on publiera ces cours dans le Répertoire, on fera attention de féminiser. Le travail se fait entre le Registrariat et notre bureau. Au Comité des programmes, on n'a pas pensé à retourner un document à une faculté parce que ce n'était pas féminisé.

**LeBlanc-Rainville** : On parle du client et après on parle du patient. Je suppose c'est la même personne, mais il me semble qu'il faudrait une certaine cohérence. Ou bien c'est un client ou une cliente ou bien un patient ou une patiente.

**McKee-Allain** : Je voulais poser une question par rapport au cours d'éthique professionnelle qui vaut un crédit. Quel est le profil du professeur qui enseignera ce cours? Est-ce que l'on veut aller chercher un ou une philosophe, ou est-ce que c'est un praticien ou une praticienne dans le domaine?

**Recteur** : Tous les cours TRES sont dispensés par le collège communautaire. Ce sont des cours que l'on doit reconnaître dans la banque de cours de l'Université compte tenu du fait que pour qu'ils puissent avoir le diplôme universitaire il faut que ces cours soient reconnus. Tous les contenus et les charges des cours TRES relèvent du collège communautaire.

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

## 10.7 Création du cours RETO2022

### **R : 21-SAC-040305**

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Hermel Couturier, propose :

*« Que le Sénat académique approuve la création du cours RETO2022 Loisir et vie personnel. »*

**H. Couturier** : Ça fait plus d'un an que l'on s'obstine avec le Comité des programmes à savoir si c'était loisir dans la vie ou loisir dans sa vie. On a questionné le contenu et l'on a été obligé de vérifier avec des experts d'autres universités. J'ai trouvé ça très difficile de faire accepter un cours au Comité des programmes. On aurait pu le soumettre au Sénat académique, faire tous les changements puis retourner au Conseil de faculté, afin de refaire les modifications et il n'y aurait personne qui s'en serait aperçu. On devrait à l'avenir respecter les règles du Sénat académique.

**Recteur** : Je pense que c'est une observation et elle a été faite à quelques reprises au Sénat académique. Je crois qu'il faut réfléchir à ces questions. Je peux vous dire qu'il y a quelques années, on a mandaté le vice-rectorat pour voir à faire modifications. À ce moment, les conseils de faculté n'avaient aucun pouvoir décisionnel par rapport à des cours et des programmes et d'abolissement de quoi que ce soit. Au moins, on a essayé de ramener un certain nombre d'éléments décisionnels, soit dans les conseils de faculté ou au Comité des programmes. À l'époque, je vous rappellerai que le Sénat n'était pas près à aller plus loin. Il y avait des raisons. Maintenant est-ce que ces raisons étaient bonnes et est-ce qu'elles sont encore valables aujourd'hui? Parmi les raisons qui ont été évoquées, on a eu l'exemple tout à l'heure du doyen Gionet, surtout au niveau de la création de cours et de contenu de cours au moment de leur création, il y avait des gens autour de la table du Sénat académique qui disaient oui dans un certain sens et que l'on devrait pouvoir responsabiliser les conseils de faculté par rapport à cela. Les préoccupations d'autres facultés disaient oui, mais si l'on n'a pas un droit de regard éventuellement sur ces contenus, qu'est-ce qui nous dit que ce n'est pas des duplications de contenus etc. Ça c'est l'équilibre. Ça n'explique pas le fait qu'il y a eu 15 personnes qui ont été obligées de regarder le contenu de votre cours mais cela dit, il y a peut-être lieu de regarder à nouveau une plus grande décentralisation des pouvoirs décisionnels par rapport à ces questions. Personnellement, je souhaiterais que ce soit faisable. Je crois que le Sénat académique, dans un monde idéal, devrait être là pour assurer une gouvernance de l'académique et non pas nécessairement être gestionnaire de ces questions. Évidemment aujourd'hui on n'a pas à débattre cette question parce que ce n'est pas à l'ordre du jour. Je serais certainement très ouvert à ce que, dans une prochaine réunion du Sénat académique, que l'on ait un débat sur cette question et s'il y a une volonté de référer la question à un comité du Sénat académique, au vice-rectorat ou au comité des programmes, je pense que ce serait une question qui devrait être débattue.

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

## 11. **RAPPORT SUR LA SESSION D'EXAMENS – AUTOMNE 2003**

Voir le Document E, p. 1-4

**S. LeBlanc** : Le tableau que vous avez reçu, tel que l'indique la note, représente la situation telle qu'elle existait y compris les tempêtes qui ont sévi sur la région au mois de décembre. Il y a également des commentaires concernant le besoin de fermer le ou les campus. Ce tableau touche le Campus de Moncton en particulier alors peut-être que les autres responsables pourront parler de la situation dans leur propre campus. Le document commente la situation pour le Campus de Moncton et explique également pourquoi on a pris ces décisions. La politique du report des examens, lorsque ceux-ci doivent être annulés en cas d'intempérie, n'avait jamais été appliquée depuis qu'elle avait été mise en vigueur. C'est une chose de s'imaginer une politique pour répondre à une situation et c'est autre chose de la vivre dans la réalité, surtout lorsque la tempête survient la première journée d'une session d'examens lorsque l'on a le plus grand nombre d'examens à reporter et que cela concerne le plus grand nombre d'étudiantes et étudiants. On en a discuté au niveau de la réunion des vice-doyennes et vice-doyens parce que c'est l'instance où je siège à part du Sénat académique. J'en ai discuté avec d'autres également. La journée où la décision

## 11. RAPPORT SUR LA SESSION D'EXAMENS – AUTOMNE 2003 (suite)

devait être prises, la consultation s'est faite entre M. El-Jabi et moi même parce que les autres n'étaient pas présents sur le Campus. Je pense qu'il y a eu d'autres consultations pendant que l'on vérifiait où l'on pouvait reporter les examens. La décision a été prise évidemment parce que l'on s'est dit que si l'on reporte automatiquement à la date qui est le 19 décembre, on manquera de marge de manoeuvre si jamais il y a une autre tempête et effectivement il y en a eu une autre. C'est un exemple où la projection a donné raison. La RVD s'est penchée sur le libellé pour y donner plus de latitude ou de marge de manoeuvre si jamais la situation se répétait. On a accepté à notre dernière réunion le libellé que l'on vous présente. Étant donné que le libellé fait partie du calendrier universitaire, on le présentera à une prochaine réunion du Comité des programmes.

**Recteur** : Je dois vous dire d'abord que c'est un très bon rapport, très intéressant et personnellement je sais que, quand on est dans un contexte de tempête, il y a des décisions à prendre et l'on ne peut pas attendre des jours pour les prendre. Il faut les prendre immédiatement. J'étais dans les parages, j'en avais parlé à monsieur El-Jabi cette journée là. Je pense que vous avez fait un excellent travail. Au départ, on ne sait jamais si la décision sera bonne, mais en rétrospective elle a été bonne et je désire féliciter les gens qui ont eu à voir à cela et à établir à nouveau l'horaire des examens. C'est sûr qu'il y a des étudiantes et étudiants qui se sont trouvés avec des examens consécutifs plus que ce qui était anticipé mais ça, il n'y a pas grand chose que l'on puisse faire. Je constate quand même que, dans le tableau à la page 3, il y a un très grand pourcentage de cours où il n'y a pas d'évaluation dans le cadre de la session d'examens. Il me semble qu'il y a un règlement qui nous dit qu'une des évaluations doit se faire pendant la session d'examens. À la page 4, il y a beaucoup de cours dans plusieurs facultés et il me semble aussi que ceci s'en va en augmentant. Je ne sais pas si c'est une préoccupation, mais quand on regarde un tableau comme celui-ci, il me semble que ce n'est pas le reflet du règlement universitaire. Quand j'étais dans une faculté, il y a déjà plusieurs années, il me semble que chaque professeur qui voulait une dérogation, il avait besoin d'une permission du décanat. À la Faculté des arts et sciences sociales, c'est là où le nombre est le plus élevé, vous avez donné 134 dérogations et en droit 25. Il ne me semble pas y avoir autant d'examens à la Faculté de droit dans une session. J'exprime ceci parce que ça me paraît comme étant quelque chose d'anormale par rapport au règlement universitaire.

**C. Bourque** : J'avais prévu la même question et j'ai sorti une note de service que nous utilisons à la Faculté des sciences et effectivement il y a des demandes de dérogation qui doivent être approuvées par le Conseil de la faculté des sciences selon le règlement 8.6.2. On exclut de la demande de dérogation, les cours de laboratoire et les cours de deuxième cycle ainsi que les cours de séminaire. Ce sont surtout les cours de laboratoire et je me souviens qu'il y a peut-être eu un cours par année où le Conseil s'est prononcé pour accorder une dérogation.

**Recteur** : Je constate que, effectivement, les cycles supérieurs représentent 115 des 372 cours. Il en reste 257 ce qui est quand même un nombre important. Je vous remercie pour cette explication. Je présume que tout le monde se conforme au règlement universitaire.

**McKee-Allain** : Je vais expliquer la déviance. Ce n'est pas une déviance, c'est que dans beaucoup de cours on a des examens maison qui n'exigent pas de dérogation. Il y a un pourcentage très élevé du chiffre total de notre faculté qui proviennent du service social et qui sont de niveau 1000. Par contre les étudiantes et étudiants en sont à leur troisième année à l'Université.

**Baudouin** : Une autre explication aussi, c'est le nombre de cours d'un et de deux crédits et qui se terminent avant la période des examens. Ceci dit, je suis quand même d'accord que l'on ait une politique par rapport aux examens. À mon avis ce que l'on aurait besoin, c'est une politique par rapport à ce qui a lieu à la place de l'examen. Par exemple, on mentionne les examens maison et je pense que si l'on regardait à travers le campus, on verrait que les examens maison ne suivent pas tous un modèle uniforme.

**R. Robichaud** : Il y a beaucoup de cours où l'on demande un projet comme dernière évaluation et qui est comptabilisé comme étant la dernière évaluation.

**Recteur** : Je comprends que les gens ont des évaluations. Il y avait une raison pour laquelle le règlement existait. Si ce sont des examens maison, qu'est-ce qui est remis à la

## 11. RAPPORT SUR LA SESSION D'EXAMENS – AUTOMNE 2003 (suite)

fin? S'il n'y pas d'évaluation, cela veut dire que l'esprit qu'il devait y avoir un espèce d'examen synthèse de la connaissance, on ne le fait pas. Au premier cycle, comment fait-on pour contrôler la synthèse de la connaissance. L'autre chose, ce sont les examens maison, là encore ça fait un bout de temps que je n'ai pas été dans une salle de classe, mais les examens maison, on les exigent aux derniers cours de la session et non pas pendant la période d'examens. On sait ce que les étudiantes et étudiants font dans la dernière semaine. Ils vont se concentrer sur l'examen maison presque entièrement ce qui veut dire qu'évidemment ils ne seront pas disposés à commencer à organiser leur matière pour préparer leur quatre autres examens ou leur cinq autres examens. Je suis satisfait des commentaires que je reçois. Il n'y a peut-être pas de panique ici, mais si les chiffres se continuent, je crois que ce serait intéressant de temps en temps que les doyens puissent envoyer une petite note de synthèse, expliquant pourquoi il y a un nombre important de cours qui n'ont pas été inscrits à l'horaire des examens.

**Dubois** : Je voudrais préciser que les examens maison ont toujours lieu pendant la période d'examens.

## 12. RÉCEPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ANALYSE LITTÉRAIRE INTERCULTURELLE

**Président d'assemblée** : Madame la secrétaire générale, est-ce que vous vouliez donner des explications?

**SG** : Ce document a été posté aux membres du Sénat académique en décembre. Ce qui est arrivé dans ce cas, c'est que le rapport annuel de cette Chaire a été envoyé au Secrétariat général la semaine suivant la réunion du Sénat académique du mois d'août. Théoriquement, on aurait dû ajouter ce rapport à l'ordre du jour de la réunion du Sénat académique du mois d'octobre, mais pour une raison ou pour une autre il y a eu une erreur dans notre classement et on l'a retrouvé seulement dans nos bureaux au mois de décembre. Parce que ce rapport n'a jamais été reçu par le Sénat académique, on l'a placé à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui. Ce n'est pas une erreur du responsable de la Chaire de ne pas avoir fait son rapport avant le mois de mars. On l'a reçu au mois d'août mais après la réunion du Sénat académique.

**R : 22-SAC-040305**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Gilles Cormier, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel de la Chaire de recherche du Canada en analyse littéraire interculturelle. »*

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

**McKee-Allain** : Est-ce que je pourrais demander à la secrétaire générale d'écrire à M. Morency et peut-être lui expliquer le fait qu'il y a eu erreur technique.

**Recteur** : Je ferai remarqué quand même que le rapport n'était pas arrivé à la date prévue pour le soumettre au Sénat du mois d'août.

## 13. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-031206

**Recteur** : Le procès verbal a été distribué, vous en avez pris connaissance. Je suis prêt à répondre à des questions, à essayer de préciser certains éléments.

Il n'y a aucune question.

## 14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.



**15. CLÔTURE**

La séance est levée à 13 h 36.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Colette Landry Martin, secrétaire générale

**DOCUMENTS**